



Photo: BGR

03

MISE EN ŒUVRE ET EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023



Le Plan stratégique de l'AIFM pour la période 2019-2023 a été élaboré en consultation avec les membres de l'AIFM et autres parties prenantes concernées et adopté par l'Assemblée lors de sa 24^e session en juillet 2018.¹⁵

Le Plan comprend neuf OD, qui ont guidé le travail de l'AIFM depuis 2019.

Les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan stratégique et les résultats attendus correspondants ont été définis dans le Plan d'action de haut niveau adopté par l'Assemblée lors de sa 25^e session en juillet 2019.¹⁶

Ce chapitre présente les progrès réalisés sous chaque OD entre juillet 2022 et juin 2023.



Photo: COMRA



OD 1. Réaliser le rôle de l'AIFM dans un contexte mondial

Contribution de l'AIFM à l'Agenda 2030 pour le développement durable

L'AIFM s'est engagée à garantir que ses programmes et initiatives contribuent au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14 (Vie sous l'eau). En 2021, le Secrétaire général de l'AIFM a commandé un rapport indépendant pour examiner la contribution de l'AIFM à la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses ODD constitutifs. Une analyse approfondie a été menée et complétée par une série d'entretiens avec des experts d'expérience et d'expertise diverses

représentant l'éventail complet des parties prenantes de l'AIFM. Elle a conclu que l'AIFM contribuait de manière significative à 12 des 17 ODD (**Figure 5**).

Le rôle central de l'AIFM dans la gouvernance des océans a également été souligné lors de la session spéciale commémorative de haut niveau organisée par l'AGNU le 8 décembre 2022 pour marquer le 40^{ème} anniversaire de l'adoption de la CNUDM.¹⁷

15 ISBA/24/A/10.

16 ISBA/25/A/15.

17 AIFM. 2022. Communiqué de presse : Le Secrétaire général de l'AIFM se joint à la 77^e session de l'AGNU commémorant le 40^{ème} anniversaire de la CNUDM. Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org/jm/news/isa-secretary-general-joins-77th-session-unga-commemorating-40th-anniversary-unclos>.

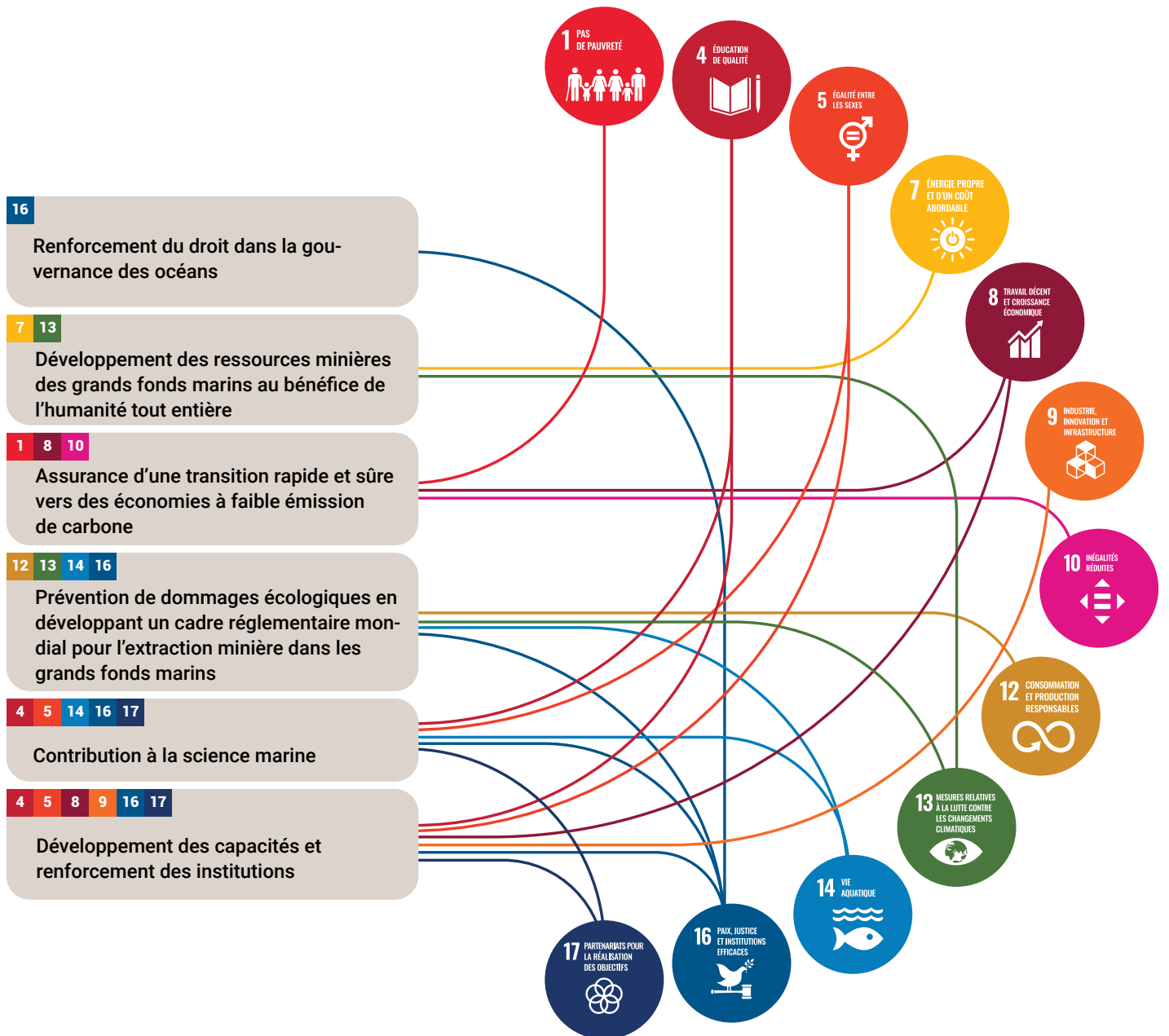


Figure 5. Par l'exécution de son mandat, l'AIFM contribue actuellement à 12 des 17 ODD

Le 40^{ème} anniversaire de l'adoption de la CNUDM

Alors que 2022 marquait le 40^{ème} anniversaire de l'ouverture à la signature de la CNUDM à Montego Bay, en Jamaïque, l'AIFM a organisé plusieurs événements et participé à de nombreux autres tout au long de l'année.

Parmi ceux-ci figure la présentation de déclarations - en personne, par vidéo pré-enregistrée ou par lien vidéo -



“ En tant qu'organisation internationale chargée d'organiser et de contrôler les activités dans la Zone, de protéger l'environnement marin et de promouvoir et encourager la recherche scientifique marine au profit de tous, l'AIFM est un pilier fondamental de l'architecture

de la gouvernance des océans.

L'extraordinaire succès de la CNUDM a été d'établir un système de gestion partagée d'un bien commun mondial qui établit un équilibre efficace entre les droits de tous les États d'explorer et d'exploiter les ressources naturelles et les intérêts de la communauté internationale de protéger et de préserver l'environnement marin et partager les bénéfices des ressources naturelles.

L'AIFM représente une vision collective de la manière dont la communauté internationale pourrait s'unir pour gérer un espace partagé et une ressource partagée au profit de toute l'humanité. Pour cette raison, son rôle et son mandat uniques la placent, plus que jamais, au centre de toute discussion sur l'efficacité du multilatéralisme et de l'état de droit pour l'océan mondial.”

SEM Michael Lodge,
Secrétaire général, AIFM

l'AGNU, 8 décembre 2022



“ La France a été et reste un fervent soutien de l'AIFM, dont le mandat unique a, à ce jour, permis de préserver le patrimoine commun de l'humanité - la Zone et ses ressources.

Grâce à la délivrance de ses contrats d'exploration, [l'AIFM] a également apporté une contribution utile à l'acquisition de connaissances fondamentales pour faire face aux défis mondiaux d'aujourd'hui...”

SEM Nicolas De Rivière,
Représentant permanent de la France auprès de l'ONU

l'AGNU, 8 Décembre 2022

lors de divers événements commémoratifs, notamment lors de l'Assemblée de l'AIFM à Kingston (août 2022), la Conférence régionale de l'ANASE à Jakarta (novembre 2022), l'AGNU à New York (décembre 2022) et la Conférence Indemer à Monaco (mai 2023).



“ Il y a quatre décennies, le monde a franchi une étape vitale en ce qui concerne la gouvernance et l'ordre de l'océan et de ses mers.

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour marquer le 40^{ème} anniversaire de l'adoption de la CNUDM.

Son acceptation quasi universelle reflète l'importance fondamentale de cette convention historique, de son cadre juridique et des instruments connexes pour les pays du monde entier.

D'assurer la durabilité, la conservation et la gestion des pêcheries mondiales.

À protéger et préserver le milieu marin.

À délimiter les limites extérieures du plateau continental au-delà de 200 milles marins.

À gérer de manière durable et équitable les activités liées aux minéraux dans la zone internationale des fonds marins. ”

SEM Antonio Guterres,
Secrétaire général, Nations Unies

l'AGNU, 8 Décembre 2022



“ Nous saluons la contribution substantielle que l'AIFM apporte aux ODD, en contribuant directement à 12 d'entre eux.

Les pays en développement, particulièrement les petits États insulaires, sont satisfaits de l'augmentation significative de leurs capacités grâce au travail de

l'AIFM. Ils bénéficient d'un meilleur accès aux données critiques qui leur permettent de façonner de nouveaux cadres et réglementations.

Au cours de cette décennie de sciences océaniques alors que nous élargissons nos connaissances sur l'océan, l'AIFM a joué un rôle crucial.

Le 40^{ème} anniversaire est une bonne occasion d'entreprendre un test d'effort – un bilan de santé général. Le rapport de l'AIFM de 2021 a fourni une évaluation utile des progrès significatifs et des forces institutionnelles croissantes de l'AIFM. Je félicite le Secrétaire général et son équipe pour leur excellent travail.”

SEM Satyendra Prasad,
Président, 27^{ème} session de l'Assemblée de l'AIFM

l'AGNU, 8 Décembre 2022

La toute première conférence Women in the Law of the Sea (Les femmes et le droit de la mer) (WILOS) en septembre 2022 à New York a été particulièrement importante. Organisée par l'AIFM avec le soutien des Missions permanentes de Singapour et de Malte et avec la participation de SE Mme Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, Ministre des Affaires étrangères et Ministre du Tourisme des Tonga, M. Miguel de Serpa Soares, Sous-secrétaire général pour les affaires juridiques et conseiller juridique des Nations Unies, Mme Rabab Fatima, Sous-secrétaire général et Haute Représentante des Nations Unies pour les PMA, PDSL et les petits États insulaires, SE Mme Vanessa Frazier, Représentante permanente de Malte auprès de l'AIFM et des Nations Unies et Présidente de la 32^{ème} réunion des États parties à la CNUDM, SEM Burhan Gafoor, Représentant permanent de Singapour auprès des Nations Unies, SE Mme Ana Paula Zacarias, Représentante permanente du Portugal auprès des Nations Unies, M. Odd-Inge Kvalheim, Représentant permanent adjoint de la Norvège auprès des Nations Unies et SE Mme Mathu Joyini, Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès des Nations Unies.

La conférence était facilitée par la juge Maria Teresa Infante Caffi du Tribunal international du droit de la mer et par Dr Annick de Marffy-Mantuano, l'ancienne présidente de l'Institut du droit économique de la mer et l'ancienne directrice de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies. La conférence était structurée autour de neuf panels réunissant 45 juristes expertes et praticiennes de 33 pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest, d'Amérique du Nord, d'Asie-Pacifique, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. Les experts et les participants ont abordé les questions actuelles et émergentes relatives à la mise en œuvre de la CNUDM, telles que les délimitations maritimes, les utilisations militaires de la mer, la RSM et le transfert de technologie, la protection du milieu marin, la gestion durable de l'espace océanique et de ses ressources dans et au-delà des juridictions nationales, le règlement des différends, les opportunités offertes aux États en développement par la CNUDM et comment renforcer la participation des femmes au droit de la mer.





“ Avec plus de 70 % de la surface de notre planète constituée de mers et d'océans, la CNUDM doit évoluer en tant que Constitution de l'océan.

Plus que jamais, nous devons protéger l'intégrité d'un système fondé sur des règles et, surtout, l'appliquer à tous les océans et à toutes les mers.

C'est la seule façon de garantir un système juridique pour l'utilisation pacifique et ordonnée de notre précieux océan. C'est le cadre de la recherche scientifique marine, de l'utilisation équitable et efficace des ressources et de la conservation de la vie marine dans tous les océans et toutes les mers.

Chaque jour, des femmes du monde entier veillent à ce que la CNUDM soit vivante, continue de résister à la marée du temps et évolue pour répondre aux problèmes et défis actuels et futurs.

Les contributions des femmes couvrent de nombreux domaines et spécialités, du politique au juridique, du technique au scientifique, sans oublier les connaissances et l'expérience traditionnelles.

Des femmes de toutes les générations, de tous les pays et de toutes les régions du monde, y compris les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, sont impliquées.

Comme dans tant d'autres domaines, leurs contributions sont trop souvent ignorées et manquent d'une reconnaissance bien méritée. ”

**Honorable Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu,
Ministre des Affaires étrangères et
ministre du Tourisme, Tonga**

Discours d'ouverture, conférence WILOS,

26 Septembre 2022



“ L'importance des femmes au soutien de l'état de droit dans les océans ne peut être sous-estimée, comme en témoigne la forte liste d'orateurs de cette conférence. Singapour est fermement attaché à l'avancement des femmes et à l'égalité des sexes, et il est encourageant que diverses

femmes singapouriennes expertes en droit de la mer aient laissé leur empreinte de manière proéminente et percutante. La Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la CNUDM et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ), par exemple, est présidée par une femme singapourienne, notre ambassadrice pour les océans et le droit de la mer, SE Mme Rena Lee. Le traité négocié lors de la BBNJ contribuera de manière significative à la conservation et à l'utilisation durable de nos biens communs mondiaux. Il s'agit d'un événement de l'AIFM, qui a été un pilier clé de l'ordre juridique de l'océan dans le cadre de la CNUDM. Depuis sa création, l'AIFM s'est fidèlement acquittée de son mandat d'organisation et de contrôle de toutes les activités liées aux ressources minérales dans la Zone. Ce faisant, elle a matériellement contribué à la réalisation de la vision de l'Ambassadeur Arvid Pardo selon laquelle la Zone et ses ressources deviennent le patrimoine commun de l'humanité et les efforts de la communauté internationale pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Singapour, Membre du Conseil de l'AIFM, a activement soutenu l'AIFM et continuera de contribuer à ses travaux, particulièrement en ce qui concerne la protection du milieu marin contre les effets nocifs pouvant résulter d'activités en haute mer.”

**SEM Burhan Gafoor, Représentant permanent
de Singapour auprès des Nations Unies**

Discours d'ouverture, conférence WILOS,

26 September 2022



“ Alors que nous approchons du 40ème anniversaire de l'adoption de la CNUDM, il est crucial que nous fassions le bilan et que nous réfléchissions à ses nombreuses réalisations, mais aussi que nous célébrions la contribution unique des femmes au développement progressif du droit de la mer et à sa mise en œuvre. Je suis profondément honorée de faire partie des femmes qui ont tant contribué à cet effort au fil des ans.

Mais c'est aussi une occasion opportune de mener une réflexion nécessaire sur la façon dont nous pouvons renforcer cette contribution. Venant d'un pays maritime, je ne suis que trop consciente du rôle majeur que jouent les femmes dans les économies et les communautés basées sur l'océan et à quel point elles sont incroyablement touchées par les effets des nombreux défis auxquels l'océan est confronté, dont certains sont liés au sujet que j'aborderai brièvement aujourd'hui : les délimitations maritimes. C'est pourquoi il est crucial que les femmes s'impliquent plus profondément dans la mise en œuvre du droit de la mer et dans l'élaboration de son développement progressif.”

**SE Mme Ana Paula Zacarias,
Représentante permanente du Portugal auprès des Nations Unies**

Discours d'ouverture, conférence WILOS,

26 Septembre 2022



Photo: Ifremer

Participation à la Conférence intergouvernementale pour la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant dans le cadre de la CNUDM portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

Dans sa résolution 72/249 du 24 décembre 2017, l'AGNU a décidé de convoquer une Conférence intergouvernementale pour conclure un instrument international juridiquement contraignant dans le cadre de la CNUDM portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ). Les États membres ont convenu que l'accord de mise en œuvre devrait aborder, ensemble et comme un tout, quatre éléments d'un accord global convenu en 2011, à savoir :

- i) les ressources génétiques marines, y compris la question du partage des avantages,
- ii) les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées,
- iii) les évaluations d'impact sur l'environnement et,
- iv) le renforcement des capacités et le transfert de technologie marine.

Le Secrétariat de l'AIFM participe à la BBNJ depuis 2017, en intervenant à toutes les sessions de fond, conformément aux demandes émises régulièrement par ses États Membres qui n'ont cessé d'encourager le Secrétariat à représenter les perspectives de l'AIFM et son mandat lors des discussions (voir ISBA/24/A/12 et ISBA/25/A/17). Lors de la reprise de la cinquième session de la Conférence intergouvernementale BBNJ en 2023 et à l'invitation de la Présidente de la Conférence, SE Mme Rena Lee de Singapour, le Secrétaire général a présenté des observations au nom de l'AIFM.¹⁸

18 AIFM. 2023. Déclaration du Secrétaire général de l'AIFM à la reprise de la cinquième session de la BBNJ. Disponible en anglais sur : https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA_Statement_IGC5_resumed_online_version-27.02.23.pdf.

Coopération avec les États Membres



En octobre 2022, en marge du cinquième atelier du projet Africa Deep Seabed Resources (Ressources des fonds marins de l'Afrique) (ADSR) au Nigéria, le Secrétaire général a rencontré l'honorable Muhammadu Buhari, Président du Nigéria, pour discuter des domaines de coopération future entre l'AIFM et le Nigéria. Il a également rencontré l'honorable Prof. Yemi Osinbajo, Vice-président du Nigéria, l'honorable Geoffrey Onyeama, ministre des Affaires étrangères, l'honorable Mu'azu Jaji Sambo, ministre des Transports, le vice-amiral Awwal Zubairu Gambo, Chef d'état-major de la marine, l'honorable Mohammed Abdullahi, ministre de l'Environnement, et l'honorable Umana Umana, ministre des Affaires du Delta du Niger, pour discuter des éléments spécifiques de cette coopération.



En décembre 2022, le Secrétaire général s'est rendu au Royaume de Norvège, où il a rencontré l'honorable Anniken Huitfeldt, ministre des Affaires étrangères, pour discuter de l'avancement des travaux de l'AIFM conformément à la feuille de route adoptée par le Conseil lors de sa 27ème session ainsi que de la mise en œuvre de plusieurs projets de renforcement des capacités mis en œuvre par le Secrétariat avec le soutien financier de la Norvège. Le Secrétaire général a également eu l'occasion de participer au « Groupe de référence DSM », qui était coordonné par le ministère des Affaires étrangères et comprenait toutes les parties prenantes intéressées afin de répondre aux questions concernant le travail des différents organes de l'AIFM.



Invité par le Sultanat d'Oman à effectuer une visite officielle en janvier 2023, le Secrétaire général a rencontré l'honorable Sayyid Badr Albusaidi, ministre des Affaires étrangères, l'honorable Salim Al Aufi, ministre de l'Énergie et des Minéraux, et l'honorable Said Al Maawali, ministre des Transports, des communications et des technologies de l'information, pour discuter de l'engagement futur d'Oman dans les travaux de l'AIFM. Ils ont également discuté des possibilités de renforcer la coopération entre Oman et l'AIFM, notamment par le biais de programmes dédiés pour renforcer et développer les capacités et les compétences liées au droit de la mer, à la gouvernance des océans et à l'économie bleue dans la région. Les deux parties ont également discuté de l'importance de la coopération internationale pour préserver et soutenir la diversité biologique au profit des générations futures.



En janvier 2023, le Secrétaire général s'est rendu à Bruxelles, en Belgique, et a rencontré le Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord, l'honorable M. Vincent Van Quickenborne, et le ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur et Institutions culturelles du gouvernement fédéral, l'honorable Mme Hadja Lahbib. Le Secrétaire général et les représentants belges ont discuté de l'avancement des travaux de l'AIFM, particulièrement des efforts engagés par les Membres de l'AIFM pour protéger l'environnement marin et adopter le projet de réglementation pour l'exploitation des ressources minérales dans la Zone. La contribution de la Belgique à ce processus en tant que Membre du Conseil et son soutien aux activités programmatiques de l'AIFM ont également été discutés. Enfin, différentes avenues pour un renforcement de la collaboration bilatérale et régionale ont été identifiées, y compris des moyens de combler les lacunes potentielles en matière de connaissances scientifiques.



En février 2023, une délégation chinoise dirigée par le vice-ministre des Ressources naturelles (administrateur de l'administration océanique) de Chine, M. Wang Hong, s'est rendue au siège de l'AIFM et a rencontré le Secrétaire général et des cadres supérieurs du personnel du Secrétariat pour discuter du travail de l'AIFM et des futurs domaines de coopération. Les discussions ont porté sur l'élaboration de réglementations pour l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, la conception et la mise en œuvre de PRGE et les mesures requises pour l'application de l'approche de précaution, la protection du milieu marin et la conservation de la biodiversité. La réunion a également été l'occasion de discuter du travail de l'AIFM sur les six priorités de recherche stratégiques identifiées dans le Plan d'action RSM et des activités futures du Centre conjoint de formation et de recherche AIFM-Chine pour renforcer les capacités des États Membres en développement de l'AIFM pendant 2023-2024.



Fin janvier 2023, le Secrétaire général a été invité en Inde, où il a rencontré le ministre des Sciences de la Terre, l'honorable Jitendra Singh, et a signé la deuxième prolongation de contrat pour l'exploration des nodules polymétalliques dans l'océan Indien en présence du Secrétaire permanent, Dr M. Ravichandran. La visite a également été l'occasion pour le Secrétaire général de visiter plusieurs instituts et organismes internationaux publics impliqués dans la recherche sur les eaux profondes en Inde, notamment l'Institut de technologie des minéraux et des matériaux (Bhubaneswar), le Centre indien des services d'information sur les océans (Hyderabad), le National Institute of Ocean Technology (Chennai), le National Center for Polar and Ocean Research et le National Institute of Oceanography (Goa). Au cours de sa visite, le Secrétaire général a également rencontré le Dr Amitabh Kant pour discuter du travail de l'AIFM en relation avec le programme de travail du G20. Enfin, le Secrétaire général a signé une lettre de coopération avec la Fondation maritime nationale, le Système de recherche et d'information pour les pays en développement et l'Université de droit du Gujarat.



Le 10 février 2023, le ministre des Affaires étrangères de la Grèce, SEM Nikos Dendias, a rendu visite au Secrétariat et a présenté un don en soutien aux activités programmatiques mises en œuvre dans la RSM et le développement des capacités.



En mai 2023, lors d'une visite en Italie, le Secrétaire général a rencontré le sénateur Nello Musumeci, ministre de la Protection civile et des Politiques de la mer, et l'honorable Giorgio Silli, Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, pour discuter de l'engagement de l'Italie dans le travail de l'AIFM et les futurs domaines de coopération. Au cours de sa visite, le Secrétaire général a rencontré des membres des Commissions de l'environnement et des activités productives des Chambres des députés et a signé une lettre de coopération avec le Président du Conseil national pour la recherche.



En mai 2023, lors d'une visite à La Valette, Malte, le Secrétaire général et le Directeur de l'Institut de droit maritime international (IMLI) de l'Organisation maritime internationale (OMI), Prof. Norman A. Martínez Gutiérrez, ont officiellement lancé un nouveau partenariat entre les deux institutions en signant une lettre de coopération. L'AIFM et l'IMLI ont convenu de collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives spécifiques visant à répondre aux besoins de renforcement des capacités des États Membres de l'AIFM, en particulier des États en développement, en ce qui concerne la partie XI de la CNUDM, l'accord de 1994 et d'autres disciplines relatives aux grands fonds marins.



En mai 2023, le Secrétaire Général a rencontré SAS le Prince Albert II de Monaco pour discuter de l'état actuel du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et du soutien renouvelé de Monaco aux travaux de l'AIFM, notamment en ce qui concerne la promotion et l'encouragement de la RSM et l'élaboration et la mise en œuvre d'opportunités de développement des capacités adaptées pour répondre aux besoins identifiés par les États en développement Membres de l'AIFM. L'engagement de Monaco à soutenir l'AIFM dans ses efforts pour faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans les affaires maritimes a également été souligné.



En juin 2023, le Secrétaire général a rencontré l'honorable Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, ministre des Affaires étrangères et ministre du Tourisme des Tonga, en marge du cinquième atelier du projet Abyssal Initiative for Blue Growth aux Tonga pour discuter des progrès réalisés dans les travaux de l'AIFM et futures activités dédiées pour répondre aux besoins prioritaires de renforcement des capacités du Royaume des Tonga.



En juin 2023, le Secrétaire général a rencontré l'honorable Joyce Murray, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, l'honorable Jonathan Wilkinson, ministre des Ressources naturelles du Canada, et M. David Morrison, sous-ministre des Affaires étrangères. Ces réunions ont permis au Secrétaire général Lodge d'informer les ministres et responsables canadiens de l'état d'avancement des discussions au sein de l'AIFM, notamment en ce qui concerne l'état d'avancement du projet de réglementation pour l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et ses dispositions visant à assurer une protection efficace du milieu marin.

Coopération avec les Nations Unies et ONU-Océans

Le Secrétariat de l'AIFM a continué de collaborer avec les Nations Unies et ses agences sectorielles sur des questions d'intérêt mutuel, y compris ONU-Océans. Au cours de la période considérée, l'AIFM a travaillé avec l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale du travail, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Secrétariat de la CDB, la FAO, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les PMA, les PDSL et les PEID, et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (**chapitre 2** et **figure 4**).

Cette collaboration continue fournit une plate-forme essentielle pour assurer une coopération plus efficace dans la conservation et l'utilisation durable des ressources marines, conformément à la CNUDM et au droit international. Le travail effectué par l'AIFM à cet égard est partagé chaque année à travers les informations fournies par le Secrétaire général à la réunion des États parties à la CNUDM et sa déclaration à l'AGNU.¹⁹ Enfin, l'AIFM contribue au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les affaires maritimes et le droit de la mer²⁰ et à la résolution sur les océans et le droit de la mer (**Encadré 1**).²¹

Encadré 1.

Extrait de la Résolution sur les océans et le droit de la mer (A/Res/76/72)

Réaffirmant l'importance du travail accompli par l'Autorité internationale des fonds marins (l'Autorité) en conformité avec la Convention et l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (l'Accord relatif à la partie XI).

42. Prend note de l'adoption, par l'Assemblée de l'Autorité, de la décision d'appliquer une approche programmatique au développement des capacités afin de veiller à la participation systématique des États en développement aux activités menées dans la Zone;

64. Réaffirme l'importance qu'elle attache au fait que l'Autorité continue d'élaborer et de normaliser les règles, les règlements et les procédures qu'envisage l'article 145 de la Convention pour protéger efficacement le milieu marin, notamment protéger et conserver les ressources naturelles de la Zone et prévenir les dommages à la flore et à la faune marines des effets nocifs que pourraient avoir les activités menées dans la Zone;

66. Se félicite des progrès accomplis par l'Autorité en ce qui concerne le projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, mais note que les conséquences de la COVID-19 et les restrictions qu'il a été recommandé d'appliquer à l'organisation

de réunions dans les locaux de l'Autorité depuis la première partie de la vingt sixième session de celle-ci, tenue en février 2020, ont entravé la capacité du Conseil de l'Autorité de mener des débats approfondis sur le projet de règlement et les procédures nécessaires pour faciliter l'approbation de plans de travail aux fins d'activités d'exploitation dans la Zone conformément au paragraphe 15 de la section 1 de l'annexe de l'Accord relatif à la partie XI, et, à cet égard, invite l'Autorité à poursuivre ses travaux sur le projet à titre prioritaire et à en présenter le texte suffisamment à l'avance pour qu'il puisse être soumis à un examen et à un débat approfondis, et souligne la nécessité constante de faire preuve d'ouverture et de transparence;

69. Prend note de l'importance des responsabilités confiées à l'Autorité par les articles 143 et 145 de la Convention, qui traitent respectivement de la recherche scientifique marine et de la protection du milieu marin dans la Zone.

19 V. Nations Unies. 2022. Les océans et le droit de la mer : rapport du Secrétaire général (A/77/68). Disponible sur : <https://digitallibrary.un.org/record/3969299?ln=en>; Nations Unies. 2022. Les océans et le droit de la mer : rapport du Secrétaire général (A/77/331). Disponible sur : <https://digitallibrary.un.org/record/3989825?ln=en>.

20 V. Nations Unies. 2023. Les océans et le droit de la mer : résolution (A/RES/77/248). Disponible sur : <https://digitallibrary.un.org/record/4000002?ln=en>.

21 AIFM. 2022. Déclarations du Secrétaire général : 77e session de l'AGNU, point 72 (a) de l'ordre du jour : les océans et le droit de la mer. Disponible en anglais sur : https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/12/SG_Statement_77th_Session_of_UNGA.pdf.



Photo: BGR

Alliances et partenariats stratégiques avec des organisations mondiales, régionales et sous-régionales

L'AIFM a établi des alliances et des partenariats stratégiques avec des organisations mondiales, régionales et sous-régionales sur des questions d'intérêt mutuel et conformément à la CNUDM et au droit international.



Les 29 et 30 août 2022, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'AIFM ont organisé conjointement une réunion d'experts sur les questions liées à l'application de la loi dans l'exploitation minière en haute mer. La réunion s'est tenue dans un format hybride à Bali, en Indonésie. Les participants ont discuté des questions d'application associées aux rôles et responsabilités spécifiques des États patronnant, des contractants, de l'AIFM et des États du pavillon et ont identifié les domaines de coopération entre les deux organisations. Les deux organisations ont également organisé conjointement une séance d'information en marge du cinquième atelier de l'Abyssal Initiative for Blue Growth à Tonga en juin 2022.



En collaboration avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies (DOALOS), le Secrétariat de l'AIFM a organisé deux ateliers entre le 5 et le 14 septembre 2022 : un atelier régional de renforcement des capacités sur la gouvernance des océans pour la Grande Caraïbe et un atelier pour informer le cadrage du troisième Rapport mondial d'évaluation des océans. Plus de 30 participants de 15 pays y ont participé, dont des représentants des petits États insulaires en développement (PEID) et des PMA. Le Secrétariat de l'AIFM a accueilli une autre série d'ateliers organisés par DOALOS pour soutenir le processus régulier de notification et d'évaluation mondiales de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques, du 12 au 16 juin 2023.



Le Conseil de l'AIFM a approuvé un protocole d'accord entre l'AIFM et l'Union africaine pour fournir un cadre pour la mise en œuvre du régime juridique régissant les activités dans la Zone dans l'intérêt des États membres de l'Union africaine.

Les discussions entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine progressent pour identifier un moment approprié pour procéder à la signature du mémorandum en 2023.



Les secrétariats de l'AIFM et de la FAO ont entamé un dialogue pour formaliser la coopération entre les deux organisations en ce qui concerne la recherche et le suivi de l'interaction spatiale des pêches avec les activités dans la Zone, l'élaboration de PRGE, la RSM et l'échange de données.



Le Secrétariat de l'AIFM suit de près la Commission pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Commission OSPAR). Les deux organisations ont signé un protocole d'accord en juin 2011 pour officialiser leur coopération dans des domaines d'intérêt mutuel tout en reconnaissant leurs mandats respectifs.

Une lettre a été envoyée par le Secrétariat le 10 mars 2022 au Président du Comité de la biodiversité d'OSPAR dans laquelle il a été suggéré d'explorer la possibilité d'étendre la portée géographique du PRGE à la partie nord de la Dorsale médio-atlantique afin de couvrir les fonds marins de l'aire marine protégée du courant de l'Atlantique Nord et du bassin de la mer d'Evlanov (NACES). Dans une lettre datée du 24 janvier 2023, le Secrétaire exécutif de la Commission OSPAR a accusé réception et informé que les chefs de délégation OSPAR avaient exprimé le souhait d'attendre l'avis du Groupe de juristes et linguistes avant d'examiner de telles suggestions. Le Secrétariat a également été informé que la Commission OSPAR a une consultation en cours sur l'élargissement de l'objectif de conservation de l'aire marine protégée NACES.

Dans la même lettre du 24 janvier 2023, le Secrétaire exécutif de la Commission OSPAR a invité à partager des observations sur les avis juridiques soumis par le Groupe de juristes et de linguistes sur la compétence de la Commission OSPAR concernant les activités minières dans les grands fonds marins au sein de la zone maritime OSPAR.

Le 14 mars 2023, le Secrétaire général a soumis les observations du Secrétariat quant aux compétences respectives reconnues à l'AIFM et à la Commission OSPAR en ce qui concerne les activités strictement définies et réglementées par la CNUDM et l'Accord de 1994.²²



Organisation
internationale
du Travail

À la lumière du mandat de l'AIFM en vertu de l'article 146 de la CNUDM et comme recommandé par la CJT, les secrétariats de l'AIFM et de l'OIT discutent de la préparation d'un protocole d'accord pour formaliser la coopération entre les deux organisations. Cela garantira que l'AIFM est en mesure de s'appuyer sur l'expertise et les conseils de l'OIT et d'appliquer les normes internationales les plus élevées en matière de santé et de sécurité humaines et de conditions de travail à bord des navires utilisés pour des activités dans la zone.



GESAMP
Joint Group of Experts on the
Scientific Aspects of Marine
Environmental Protection

Le Secrétariat collabore régulièrement avec le Groupe conjoint d'experts sur les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP), notamment en contribuant aux travaux sur les impacts des déchets miniers et autres matières provenant des opérations minières dans le milieu marin. Le GESAMP est un groupe d'experts scientifiques indépendants créé en 1969 pour conseiller les organisations du Système des Nations Unies sur les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin. L'AIFM accueillera, pour la première fois, la 50^{ème} session du GESAMP, qui se tiendra du 18 au 22 septembre 2023 à son siège à Kingston.

22 OSPAR. 2021. Réunion ministérielle de la Commission OSPAR octobre 2021, la Déclaration de Cascais. Disponible en anglais sur : <https://www.ospar.org/site/assets/files/36552/cascaisdeclaration2021.pdf>.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Depuis mars 2020, le Secrétaire général de l'AIFM a été reconnu comme l'un des International Gender Champions (IGC) et a rejoint un réseau de dirigeants et de décideurs déterminés à faire tomber les barrières entre les sexes et à faire de l'égalité des sexes une réalité dans leurs domaines d'influence.

En plus de l'engagement de l'IGC contre la violence sexiste et de l'engagement pour la parité dans les panels, le Secrétaire général de l'AIFM s'est également engagé à :

- Faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans la RSM, en particulier la recherche en eaux profondes. L'accent est mis sur la conception et la mise en œuvre d'activités et de programmes sur mesure pour relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes scientifiques des États en développement, en particulier les PMA, les PDSL et les PEID.
- Veiller à ce que le Secrétariat de l'AIFM maintienne la parité entre les sexes, y compris aux niveaux les plus élevés (P5 et au-dessus), et engage tous les efforts pour promouvoir l'égalité des sexes et le leadership des femmes dans le développement et la mise en œuvre du droit international de la mer.

Des progrès ont été réalisés sur ces deux engagements. L'autonomisation et le leadership des femmes sont définis comme des priorités du mandat programmatique de l'AIFM, comme en témoignent les efforts importants déployés pour renforcer le rôle et la participation des femmes des États en développement dans la recherche en eaux profondes, notamment par le biais d'activités adaptées de renforcement des capacités et de développement des capacités.

En juin 2023, 58 % des membres du personnel de l'AIFM, dont 50 % de l'équipe de direction, étaient des femmes. Plusieurs mesures ont été mises en place pour faciliter leur engagement professionnel sans compromettre leurs rôles familiaux essentiels. À cet égard, le Secrétariat a mis en œuvre avec succès différentes politiques qui offrent aux femmes un certain nombre d'avantages pour les soutenir dans leurs rôles familiaux et professionnels depuis 2020, comme une politique sur l'allaitement maternel (ISBA/ST/SGB/2020/3) qui fournit le soutien nécessaire aux mères qui allaitent, y compris pendant les déplacements professionnels.





OD2. Renforcer le cadre réglementaire des activités dans la Zone

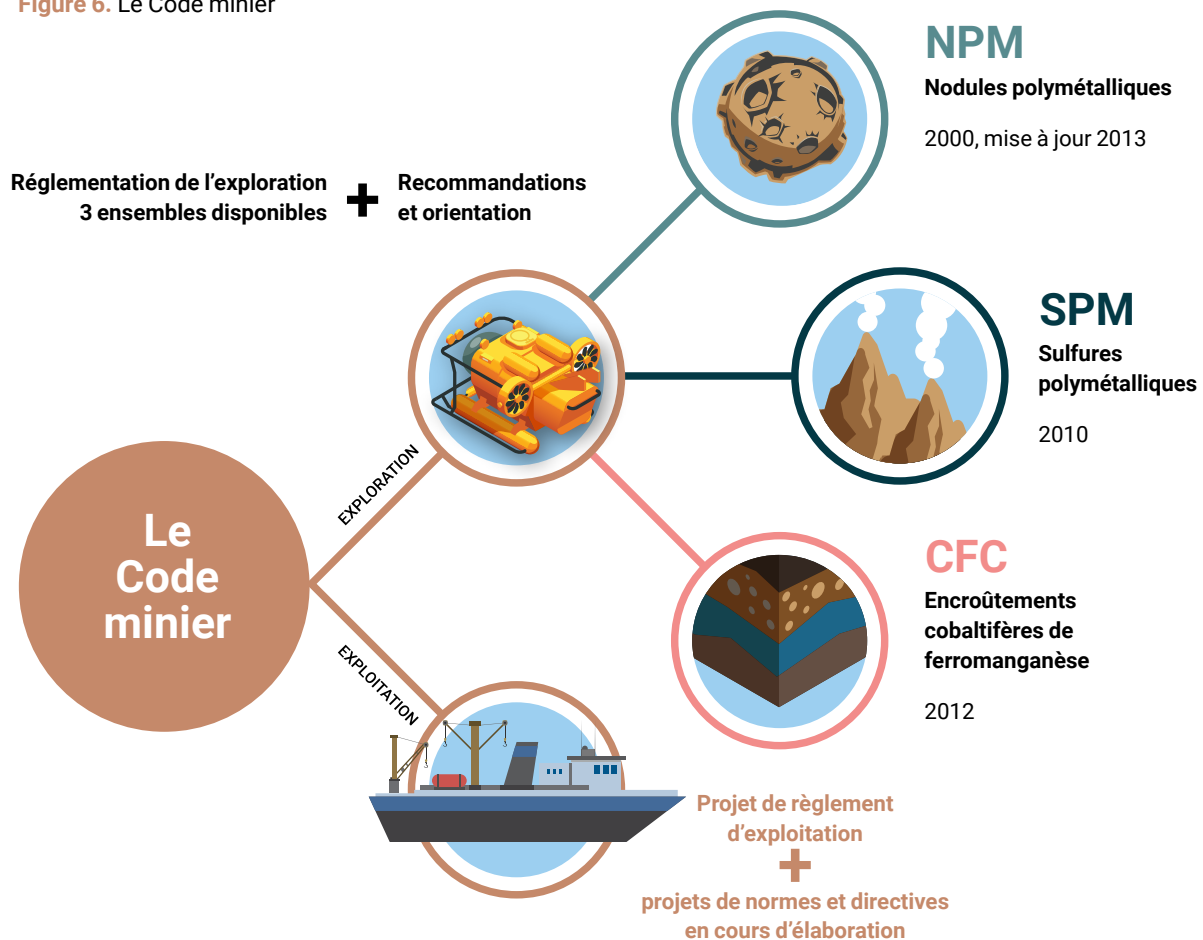
Le droit fondamental de tous les États de mener des activités dans la Zone est garanti par la Partie XI de la CNUDM et l'Accord de 1994. Les conditions de base pour la prospection, l'exploration et l'exploitation sont prescrites à l'annexe 3 de la CNUDM. En outre, l'AIFM est mandatée par l'Accord de 1994 pour adopter les règles, réglementations et procédures nécessaires pour faciliter les activités dans la Zone à mesure que les activités d'exploration progressent.

La priorité est d'élaborer un ensemble complet de règles, réglementations et procédures pour la prospection et l'exploration des ressources minérales dans la Zone. L'AIFM a adopté trois ensembles de réglementations pour la prospection et l'exploration des nodules polymétalliques (2000 et révisé en 2013),²³ et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse (2012)²⁴ (Figure 6).

Ces réglementations ont été complétées par une série de recommandations pour l'orientation des contractants émises par la CJT et mises à jour périodiquement (Encadré 2).

Depuis 2014, l'AIFM élabore des règles, des règlements et des procédures pour régir la phase d'exploitation, y compris les normes et directives nécessaires (ISBA/21/C/1). À la suite d'une série de consultations publiques et de comptes rendus d'avancement au Conseil, la CJT a soumis un projet de règlement d'exploitation au Conseil en 2019. Celui-ci est depuis lors en cours d'examen par le Conseil. Lors de sa réunion de novembre 2022, le Conseil a fait le point sur les progrès accomplis et a convenu d'une feuille de route pour continuer à avancer sur le projet de règlement lors de la 28^{ème} session (ISBA/27/C/21/Add.2) (Figure 7).

Figure 6. Le Code minier



Le Code minier fait référence à l'ensemble complet de règles, réglementations et procédures émises par l'AIFM pour réglementer les activités (exploration et exploitation) dans la Zone.

23 ISBA/19/A/9.

24 ISBA/18/A/11.

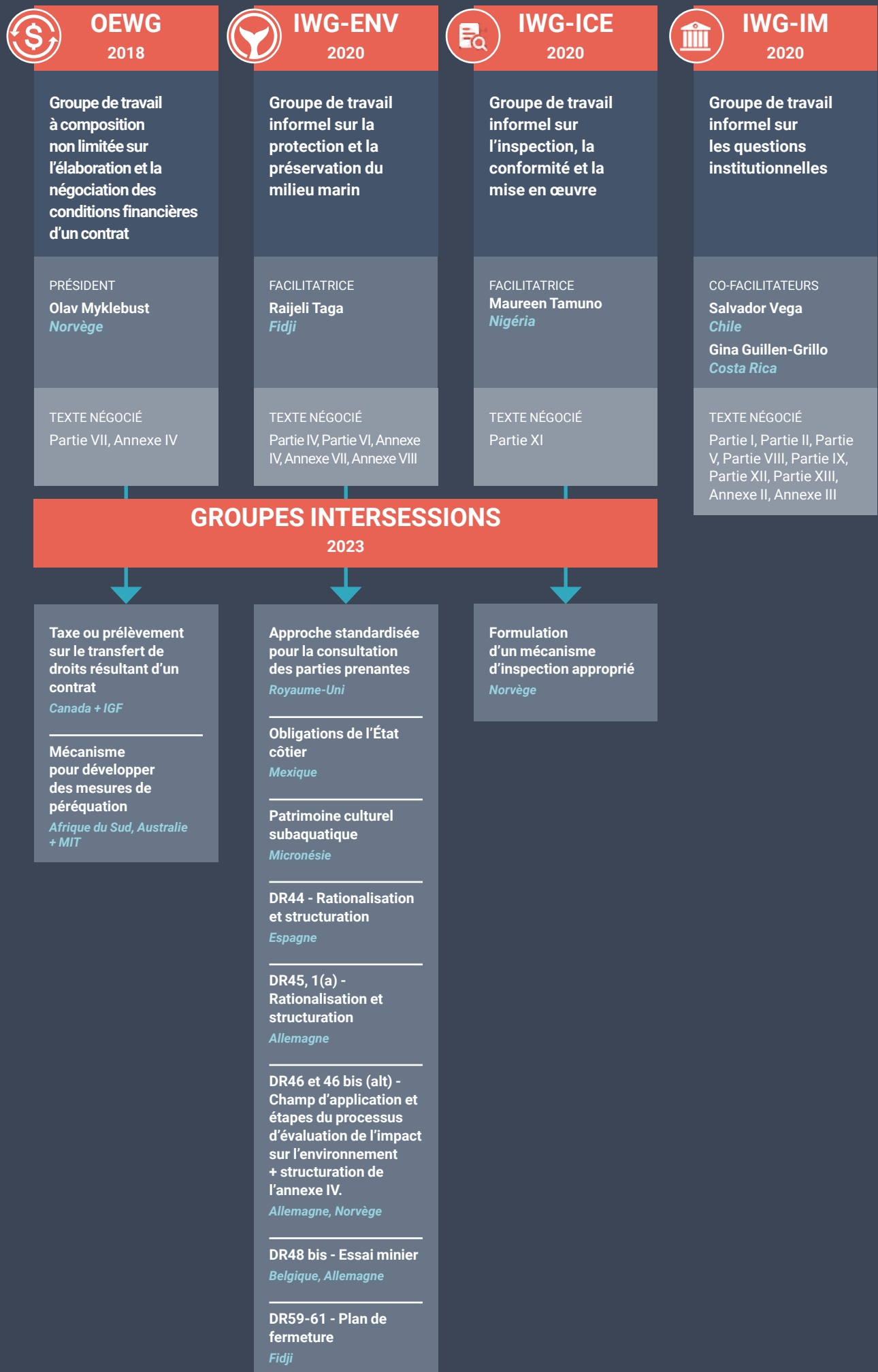


Encadré 2. Recommandations pour l'orientation des contractants

Les recommandations suivantes complètent actuellement les réglementations pour la prospection et l'exploration :

- Recommandations portant sur les programmes de formation au titre des plans de travail relatifs à l'exploration (ISBA/19/LTC/14)
- Recommandations quant au contenu, au format et à la structure des rapports annuels (ISBA/21/LTC/15 et ISBA/21/LTC/15/Corr.1)
- Recommandations portant sur les rapports concernant les dépenses d'exploration directes et effectives (ISBA/21/LTC/11)
- Recommandations sur l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des minéraux marins dans la Zone (mise à jour en 2020) (ISBA/25/LTC/6/Rev.1, ISBA/25/LTC/6/Rev.1/Corr.1 et ISBA/25/LTC/6/Rev.2)
- Recommandations relatives à la restitution des secteurs visés par les contrats d'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse (ISBA/25/LTC/8).

Figure 7. Groupes de travail informels et groupes de travail intersessions établis par le Conseil pour faire avancer les travaux sur le projet de règlement d'exploitation des ressources minérales dans la Zone



Normes et directives

Des normes et directives détaillées soutiendront les règlements d'exploitation. Comme décidé par le Conseil, celles-ci sont élaborées selon une approche en trois phases distinguant les normes et les directives spécifiques nécessaires au moment de l'adoption du projet de règlement d'exploitation (phase 1), préalablement à la réception d'une demande de plan de travail pour l'exploitation (phase 2) et avant le début des activités d'exploitation commerciale (phase 3). Les normes et directives sont soumises à un processus en quatre étapes : élaboration par la CJT, consultation des parties prenantes, approbation par la CJT et soumission au Conseil pour approbation.

En 2020 et 2021, la CJT a préparé dix projets de normes et directives dans le cadre de la phase 1 (**Figure 8**). Une consultation des parties prenantes a eu lieu du 8 avril au 3 juillet 2021, suite à laquelle la CJT a examiné les contributions reçues. Le Conseil a examiné le rapport du Président de la CJT sur les normes et directives de la phase 1 lors de la partie I de sa 27^{ème} session en mars 2022.

Une fois adoptés, les règlements d'exploitation et les normes et directives associées rejoindront les règlements d'exploration existants pour former ce qui deviendra un « Code minier » complet pour la Zone.

Figure 8. État d'avancement de la préparation de la phase 1 de l'élaboration des normes et lignes directrices

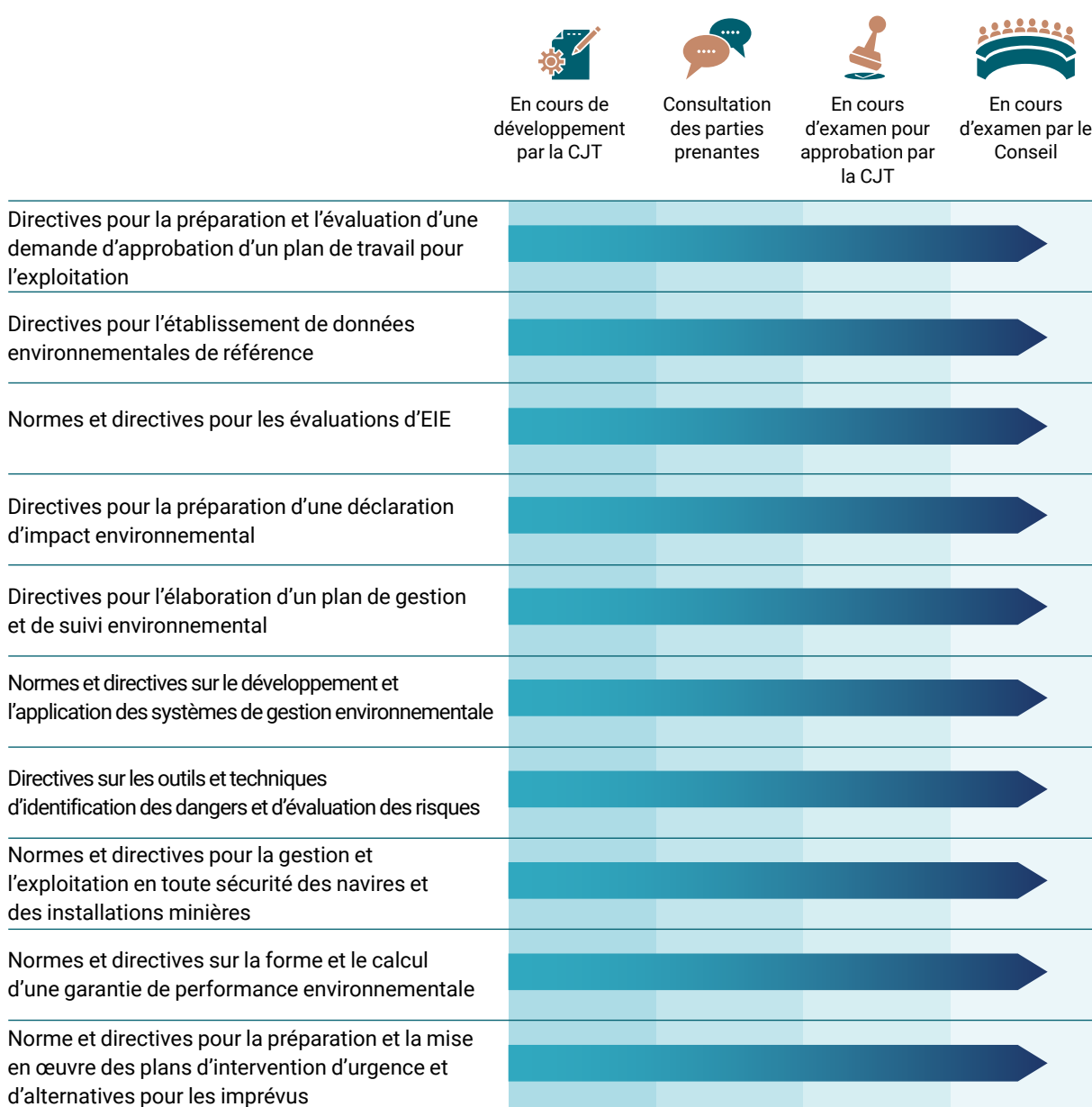




Photo: COMRA

Études techniques

Au cours de la période considérée, le Secrétariat de l'AIFM a publié deux études techniques pour soutenir et informer les discussions en cours sur le développement d'un régime réglementaire pour l'exploitation :

- Étude technique 32 relative à l'impact potentiel de la production de nodules polymétalliques dans la Zone sur les économies des producteurs terrestres

en développement des métaux susceptibles d'être les plus gravement touchés

- Étude technique 33 relative aux interactions potentielles entre la pêche et les activités liées aux ressources minérales dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale : une analyse spatiale.

Lois et réglementations nationales

Les activités dans la Zone peuvent être menées par l'Entreprise et, en association avec l'AIFM, par des États parties, des entreprises d'État ou des personnes physiques ou morales. Pour pouvoir exercer de telles activités, les personnes physiques et morales doivent satisfaire à deux conditions. Premièrement, elles doivent être soit ressortissantes d'un État partie, soit effectivement contrôlées par lui ou ses ressortissants. Deuxièmement, elles doivent être patronnées par ces États.

En vertu de la CNUDM, les États patronnant sont tenus de prendre « toutes les mesures nécessaires » pour assurer le respect par le contractant patronné de la CNUDM et des termes de son contrat. Ces mesures comprennent l'adoption de lois, de règlements et de mesures administratives dans le cadre de leurs systèmes juridiques. Lors de sa 23^{ème} session en 2017, l'Assemblée a invité les États patronnant, s'ils ne l'avaient pas déjà fait, à revoir leur législation nationale respective, en s'appuyant sur l'avis consultatif de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer. Depuis 2011, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur l'état de ces lois, règlements et mesures administratives.

Depuis juin 2023, la base de données des législations nationales de l'AIFM permet l'accès en ligne aux législations nationales pertinentes reçues des 38 États suivants : l'Allemagne, le Bangladesh, la Belgique, le Bénin, le Brésil, la Chine, Cuba, l'Égypte, l'Équateur, les États fédérés de Micronésie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, les Îles Fidji, la France, la Géorgie, la Guyane, les Îles Cook, l'Inde, le Japon, le Kenya, Kiribati, le Mexique, le Monténégro, Nauru, le Nigéria, Niue, la Nouvelle-Zélande, Oman, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République de Corée, la République dominicaine, Singapour, le Soudan, la Tchèque, le Royaume des Tonga, Tuvalu et la Zambie. Elle contient également des informations reçues du Secrétariat de la Communauté du Pacifique. La base de données contient des informations supplémentaires et les textes des lois, réglementations et mesures administratives nationales soumises par les États Membres et observateurs de l'AIFM susmentionnés.²⁵ Elle continuera à être mise à jour dès réception de nouvelles informations. Une étude comparative des législations nationales concernant l'exploitation minière des fonds marins est également disponible sur le site Internet de l'AIFM.²⁶

25 AIFM. Base de données sur les législations nationales. Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/national-legislation-database>.

26 AIFM. 2021. Étude comparative des législations nationales existantes sur l'exploitation minière des grands fonds marins. Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/wp-content/>



OD 3. Protéger le milieu marin

L'AIFM est exclusivement mandatée pour protéger l'environnement marin des éventuels impacts négatifs associés à l'exploitation minière dans la Zone. À cette fin, l'article 145 de la CNUDM exige de l'AIFM qu'elle adopte des règles, réglementations et procédures conçues pour prévenir, réduire et contrôler la pollution et les autres risques potentiels pour le milieu marin. La protection efficace de l'environnement marin est garantie par des exigences définies dans les réglementations relatives à l'exploration et à l'exploitation future en matière d'études de base de l'environnement, d'études d'impact sur l'environnement (EIE) et de surveillance. Les plans de travail pour les activités d'exploration incluent un programme d'études océanographiques et environnementales détaillé visant à établir une référence sur l'état de l'environnement

avant le début de l'exploitation. Le travail de l'AIFM pour protéger l'environnement marin se concentre sur quatre domaines :

- le développement du cadre réglementaire, y compris les normes et directives environnementales
- l'examen et l'élaboration de PRGE dans les zones prioritaires où il existe des contrats d'exploration
- l'élaboration de valeurs seuils environnementales
- l'examen et la synthèse des données recueillies à partir des études de base de l'environnement, de la surveillance et des évaluations menées par les contractants en exploration.

Réglementations, normes et directives environnementales

Les réglementations de prospection et d'exploration des trois types de minéraux des fonds marins de la Zone contiennent des garanties environnementales robustes. La CJT est chargée de maintenir ces règlements à l'étude. Pour la phase d'exploration, la CJT a publié en 2002 ses Recommandations à l'intention des contractants en vue de l'évaluation d'éventuels impacts environnementaux liés à l'exploration des minéraux marins (ISBA/7/LTC/1/Rev.1). Celles-ci ont été révisées par la CJT à plusieurs reprises, notamment en 2022 (ISBA/25/LTC/6/Rev.2). Ces Recommandations décrivent les procédures à suivre pour l'acquisition des données de base et la surveillance à effectuer pendant et après toute activité susceptible de causer

des atteintes graves à l'environnement (**Encadré 3**). Elles énumèrent également les activités menées lors de l'exploration qui sont considérées comme n'ayant pas d'impact sur le milieu marin. Elles spécifient aussi les activités nécessitant une EIE pendant l'exploration, y compris les tests de composants d'équipement minier et d'autres activités, et définissent un processus détaillé pour l'examen de l'EIE par la CJT.

Toutes les données et informations que les contractants soumettent chaque année sont collectées, organisées et compilées par le Secrétariat de l'AIFM dans la base de données DeepData. Toutes les données environnementales sont accessibles au public via le portail DeepData (**Encadré 4**) via le site Web de l'AIFM.²⁷



Photo: Ifremer

27 AIFM. Deep Data. Disponible en anglais sur : <https://data.isa.org/jm/isa/map>.

Encadré 3.

Les études de base de l'environnement et les EIE pendant l'exploration

Une demande d'approbation d'un plan de travail pour l'exploration doit être accompagnée d'une EIE potentiels des activités proposées et d'une description d'un programme d'études océanographiques et environnementales de base. Les procédures à suivre pour l'acquisition des données de base et la surveillance à effectuer pendant et après toute activité susceptible de causer des atteintes graves à l'environnement sont décrites dans les Recommandations à l'intention des contractants pour l'évaluation des éventuels impacts environnementaux résultant de l'exploration des minéraux marins dans la Zone.²⁸

Les activités nécessitant une EIE comprennent :

- l'utilisation de systèmes qui créent des perturbations artificielles des sédiments et des panaches sur le fond marin
- le test d'équipement minier ou de composants d'équipement minier
- le test de systèmes et d'équipements de décharge
- les activités de forage à l'aide d'appareils de forage embarqués
- l'échantillonnage avec le traîneau épibenthique, la drague, le chalut ou des techniques similaires dans les champs de nodules qui dépassent 10000 m²
- le prélèvement de grands échantillons pour tester les processus terrestres.

À la date de juin 2023, quatre contractants avaient réalisé des EIE et documenté et communiqué les résultats du processus d'EIE dans des déclarations d'impact environnemental. En 2018, BGR et GSR ont mené des EIE et ont respectivement soumis des déclarations d'impact environnemental à l'AIFM pour les essais conjoints d'un pré-prototype de véhicule collecteur de nodules dans leurs zones contractuelles dans la ZCC. En 2020, le gouvernement indien a soumis une déclaration d'impact environnemental concernant les essais techniques d'un pré-prototype de collecteur de nodules dans sa zone contractuelle pour les nodules polymétalliques dans l'océan Indien après avoir mené son EIE. En 2021, NORI a soumis une déclaration d'impact environnemental pour la conduite d'essais techniques d'un prototype de collecteur de nodules dans sa zone contractuelle dans la ZCC. La déclaration a ensuite été révisée et soumise à nouveau en 2022 à la suite d'activités d'EIE supplémentaires.

Les études de base de l'environnement impliquent la collecte de données sur l'océanographie physique, l'océanographie chimique, les propriétés géologiques, les communautés biologiques, la bioturbation et les flux des sédiments. Ces études visent à documenter les conditions naturelles et à mieux comprendre les processus naturels et la variabilité naturelle de l'environnement afin d'établir des bases de référence par rapport auxquelles évaluer et surveiller les effets possibles des activités d'exploration. Les données de base acquises fournissent le fondement nécessaire pour faire des prévisions précises d'impact environnemental (par exemple l'impact supposé et son processus, y compris le panache de perturbation du fond marin, le panache de rejet, la toxicité potentielle, le bruit et l'intensité de la lumière).

28 ISBA/25/LTC/6/Rev.1 et ISBA/25/LTC/6/rev.1/Corr.1.

Encadré 4. DeepData : la base de données des grands fonds marins et des océans

La base de données DeepData a été lancée lors de la 25^{ème} session de l'AIFM en 2019. Elle héberge des données liées aux activités menées dans la Zone et est la source d'information phare de l'AIFM sur l'état des ressources minérales de la Zone et leurs environnements.

DeepData en chiffres



DeepData



142,000+
soumissions par an
depuis 2012



158,000+
enregistrements de
données écologiques
et 289 000
enregistrements de
données taxonomiques



5.8 million
de lectures de capteurs
de conductivité, de
température et de
profondeur



273,000+
enregistrements
de paramètres
géotechniques



3 million+
d'enregistrements
de propriété de l'eau



Données provenant de
**3.5 expéditions de
contractants**
en moyenne par an depuis 2012

Internalisation des coûts associés aux externalités environnementales

Conformément à la décision du Conseil (ISBA/27/C/43), le Secrétariat a commandé une étude sur l'internalisation des coûts environnementaux des activités d'exploitation de la Zone dans les coûts de production des minéraux de la Zone. Les résultats de cette étude ont été publiés sur le site de l'AIFM en 2023.

Plans régionaux de gestion de l'environnement

L'AIFM a établi un plan de gestion de l'environnement pour la ZCC et est en train d'établir des PRGE dans d'autres régions où des activités d'exploration ont lieu.

La Zone Clarion-Clipperton

Le plan de gestion de l'environnement pour la ZCC a été adopté en 2012 et prévoyait la désignation d'un réseau de neuf zones d'intérêt écologique particulier (ZIEP). Ces ZIEP sont établies pour protéger la biodiversité et préserver la structure et les fonctions des écosystèmes. Le réseau initial couvrait 1,4 million de km² de fonds marins dans la ZCC.

En 2021, à la suite d'un examen complet de la mise en œuvre du plan de gestion de l'environnement de la ZCC, soutenu par un processus scientifique indépendant, la CJT a recommandé d'autres actions pour faire avancer la mise en œuvre du plan. Celles-ci comprenaient la création de quatre ZIEP supplémentaires pour améliorer l'efficacité de l'ensemble du réseau. Le Conseil a entériné cette recommandation en décembre 2021. En conséquence, le réseau de ZIEP dans la ZCC comprend désormais 13 ZIEP couvrant une superficie totale de 1,97 million de km² de fonds marins (**Figure 9**).

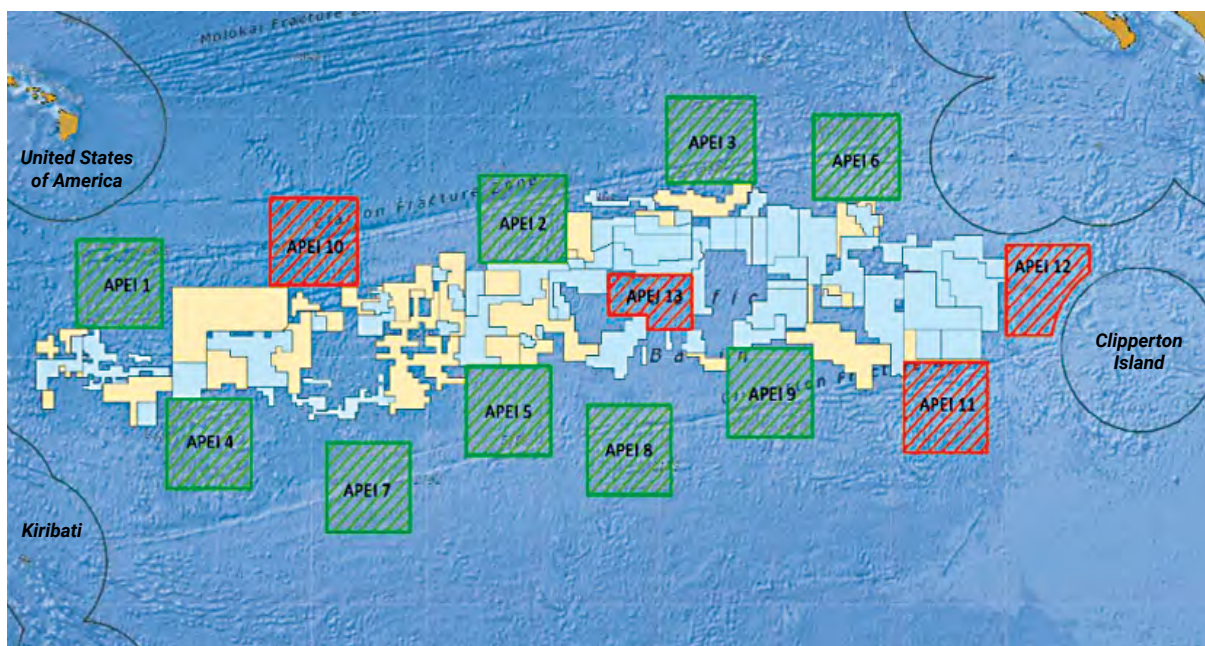


Figure 9. Le réseau de ZIEP dans la ZCC représente 1,97 millions de km² de fonds marins protégés

Other regions

Le développement de PRGE est en cours dans d'autres zones où des activités d'exploration sont menées, notamment la Dorsale médio-atlantique nord, l'océan Indien et le Pacifique Nord Ouest, conformément à la stratégie approuvée par le Conseil à sa 25^{ème} session (Figure 10).²⁹

Depuis 2018, l'AIFM a organisé six ateliers d'experts internationaux sous la direction de la CJT. Ces ateliers ont réuni 280 experts de 31 pays collaborant au développement des PRGE dans la Dorsale médio-atlantique nord (trois ateliers en 2018, 2019 et 2020), l'océan Indien (un atelier en 2023) et l'océan Pacifique Nord-Ouest (deux ateliers en 2018 et 2020). Pour soutenir les discussions de ces ateliers, le Secrétariat a facilité la compilation et la synthèse des données et informations environnementales disponibles pour différentes régions en collaboration avec plusieurs partenaires.

En mai 2021, la CJT a achevé ses travaux sur le projet de PRGE pour la Dorsale médio-atlantique nord, en s'appuyant sur les résultats des trois ateliers d'experts pour cette région. Le projet de PRGE a été présenté au Conseil lors de sa 27^{ème} session. Le Conseil a décidé de reporter l'examen du projet de PRGE en attendant l'adoption d'une procédure

normalisée pour l'élaboration, l'examen et l'approbation des PRGE et a en outre décidé que la CJT devrait examiner le projet de PRGE à la lumière d'une telle procédure.

En 2022, à la demande du Conseil, la CJT a présenté ses recommandations au Conseil sur une approche normalisée pour faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen des PRGE. À la suite de discussions plénières au cours de la partie III de sa 27^{ème} session, le Conseil a demandé à la CJT d'examiner plus avant le projet à la lumière des considérations spécifiques soulevées. Il a également invité les parties prenantes à soumettre des commentaires écrits sur le projet dès janvier 2023.

Le dernier atelier PRGE s'est tenu en mai 2023 à Chennai, en Inde, en collaboration avec le gouvernement indien. L'objectif principal de l'atelier était de lancer le développement d'un PRGE pour l'océan Indien, avec un accent particulier sur le bassin central de l'océan Indien et les dorsales médio-océaniques.

Les préparatifs sont également en cours pour deux ateliers en 2024 afin de soutenir le développement de PRGE pour l'océan Indien et le Pacifique Nord-Ouest.

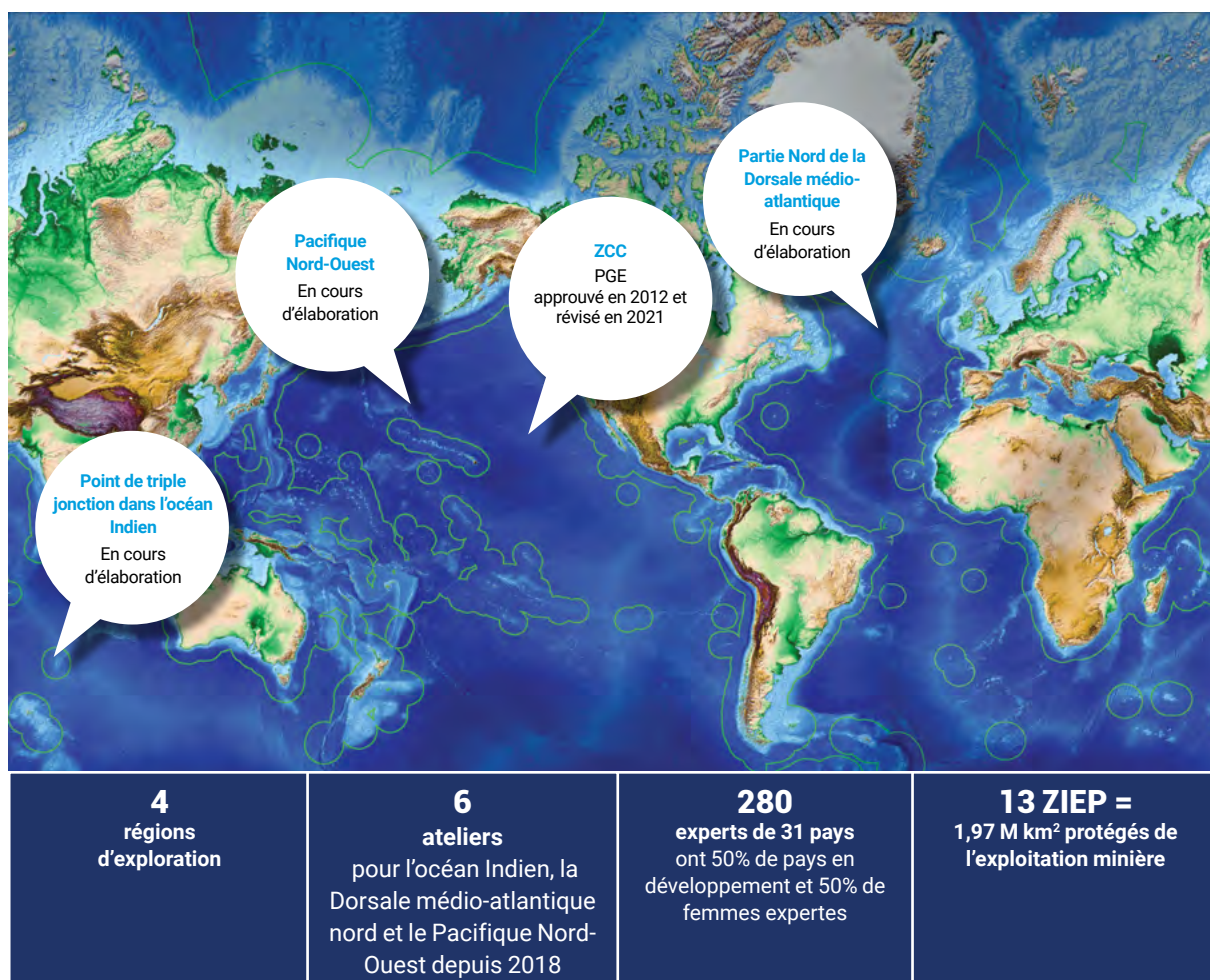


Figure 10. État de développement des PRGE pour les différentes régions de la Zone

29 ISBA/25/C/13.



OD 4. Promouvoir et encourager la recherche scientifique marine dans la Zone

Une responsabilité essentielle résultant du mandat exclusif confié à l'AIFM par la CNUDM et l'Accord de 1994 pour gérer les activités dans la Zone consiste à promouvoir et encourager la RSM dans la Zone, ainsi que de coordonner et de diffuser les résultats de la recherche lorsqu'ils sont disponibles. A cet égard, l'AIFM a également le devoir d'encourager le développement

et la mise en œuvre de programmes appropriés pour renforcer les capacités de recherche des États en développement et des États technologiquement moins avancés. En partenariat avec les parties prenantes concernées, le Secrétariat de l'AIFM met en œuvre plusieurs initiatives pour répondre aux priorités identifiées par les Membres de l'AIFM.³⁰

Plan d'action pour la RSM de l'AIFM

En décembre 2020, les Membres de l'AIFM ont adopté à l'unanimité un ensemble de priorités de recherche stratégiques intégrées dans le Plan d'action RSM de l'AIFM (**Encadré 5**).³¹ La mise en œuvre du plan est promue par l'Argentine depuis 2021. Ce plan guide le travail de l'AIFM dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié par la CNUDM et l'Accord de 1994. Le Plan contribue également aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030.

Au cours de la période considérée, le Secrétariat de l'AIFM a continué de participer activement à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques par le biais de sa contribution à l'Ocean Decade Alliance, au groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de la Décennie des Nations Unies et le Groupe consultatif sur les communications de la Décennie.

Encadré 5.

Les six priorités de recherche stratégiques du Plan d'action RSM de l'AIFM



2021
2030
Décennie des Nations Unies
pour les sciences océaniques
au service du développement durable



L'engagement de l'AIFM à contribuer à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques a été officialisé avec l'adoption par l'Assemblée du plan d'action RSM de l'AIFM. Le plan est défendu par l'Argentine.

1



Faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension des écosystèmes des grands fonds marins se trouvant dans la Zone, y compris leur biodiversité et leurs fonctions écosystémiques

2



Normaliser et perfectionner les méthodes d'évaluation de la biodiversité des grands fonds marins se trouvant dans la Zone, y compris l'identification et la description taxonomiques

3



Favoriser le développement des techniques aux fins des activités menées dans la Zone, y compris les activités d'observation et de surveillance de l'océan

4



Faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension de l'impact potentiel des activités menées dans la Zone

5



Favoriser la diffusion, l'échange et le partage des données scientifiques et des résultats de recherches sur les grands fonds marins et améliorer la connaissance des grands fonds marins

6



Renforcer les capacités de recherche scientifique sur les grands fonds marins des membres de l'Autorité, en particulier des États en développement

30 CNUDM, art. 143(3).

31 ISBA/26/A/17.

Alliances et partenariats stratégiques pour générer des connaissances scientifiques transformatrices

Conformément au Plan d'action de haut niveau pour 2019-2023 et au Plan d'action RSM de l'AIFM, le Secrétariat a conclu plusieurs partenariats stratégiques, techniques et financiers. L'objectif principal est de promouvoir la coopération et de coordonner les efforts de RSM entre les contractants, les communautés scientifiques et universitaires, les agences nationales et les organisations internationales et régionales quant aux activités menées dans la Zone. L'accent est mis sur l'avancement des connaissances générales et de la compréhension de la Zone et de ses écosystèmes, la diffusion des résultats de la recherche, lorsqu'ils sont disponibles, et le développement des capacités des États Membres de l'AIFM.

En septembre 2022, le Natural History Museum et l'Imperial College de Londres, au Royaume-Uni, ont accueilli la conférence Challenger Society avec le soutien de l'AIFM. La conférence a commémoré le 150^{ème} anniversaire de l'expédition du HMS Challenger et rendu hommage à la création de l'océanographie internationale et interdisciplinaire. Le Secrétariat de l'AIFM a présenté plusieurs présentations portant sur les ressources minérales des fonds marins dans la Zone, les progrès de la recherche scientifique dans les fonds marins grâce à la coopération internationale et le cadre politique international visant à promouvoir une gestion responsable de la Zone et de ses ressources au profit de l'humanité.

En novembre 2022, le Secrétariat et le ministère des océans et de la pêche de la République de Corée ont signé une lettre de coopération afin de renforcer leur coopération dans les domaines de l'exploration dans les grands fonds marins, de la RSM et du renforcement des capacités pour le développement durable des fonds marins de la Zone. Des discussions sont en cours pour développer et mettre en œuvre une série d'activités qui feront progresser le travail de l'AIFM.

En mai 2023, le Secrétariat a également signé une lettre de coopération avec le Consiglio Nazionale delle Ricerche (Conseil national de la recherche) italien afin de promouvoir et d'encourager la RSM dans la Zone et de diffuser les résultats de la recherche. Parmi les domaines de coopération, les parties ont convenu de soutenir et de mener des recherches sur la mise en œuvre effective du mandat de l'AIFM tel que défini par la CNUDM et l'Accord de 1994 dans le contexte du traité BBNJ et sur le rôle de la recherche en eaux profondes en tant que moteur d'une économie bleue durable.

Tout au long de la période considérée, le Secrétariat de l'AIFM a activement participé aux conseils consultatifs de plusieurs projets et programmes de recherche scientifique internationaux afin d'harmoniser les résultats des activités scientifiques et de maximiser leur contribution aux priorités de recherche stratégiques

défini dans le Plan d'action RSM de l'AIFM (**Encadré 5**).

- **La Stratégie d'observation de l'océan profond** (Deep Ocean Observing Strategy, DOOS) est une initiative communautaire établie sous l'égide du Système mondial d'observation de l'océan (Global Ocean Observing System), qui rassemble des représentants des États-Unis d'Amérique et des réseaux internationaux engagés dans l'observation, la cartographie, l'exploration, la modélisation, la recherche et la gestion. Le partenariat avec DOOS facilite le développement d'un réseau collaboratif d'institutions scientifiques et des contractants de l'AIFM pour développer un projet pilote d'observation océanique à long terme dans la ZCC, en se concentrant sur les modèles océanographiques et les conditions biogéochimiques dans la région. Une proposition de recherche conjointe est en préparation. Ce partenariat contribuera à la mise en œuvre de la Priorité de recherche stratégique 3 (Favoriser le développement des techniques aux fins des activités menées dans la Zone, y compris les activités d'observation et de surveillance de l'océan).
- Le projet **Exploitation des fonds marins et résilience à l'impact expérimental** (Seabed Mining And Resilience To EXperimental impact, SMARTEX), financé par le gouvernement britannique, vise à étudier comment les écosystèmes des grands fonds marins réagissent aux perturbations à grande échelle et recouvrent leur intégrité. S'appuyant sur l'évaluation expérimentale sur le terrain des impacts des activités minières testée dans la ZCC par les investisseurs pionniers, ce projet contribuera à la Priorité de recherche stratégique 4 (Faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension de l'impact potentiel des activités menées dans la Zone), y compris la résilience à long terme des écosystèmes des grands fonds marins.
- Le projet **Conservation et restauration des écosystèmes des grands fonds marins dans un contexte d'exploitation minière** (Conservation & Restoration of deep-sea ecosystems in the context of deep-sea mining, DEEP-REST), dirigé par l'Ifremer (France) et soutenu financièrement par les gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, d'Irlande, des Pays-Bas et du Portugal continue d'intégrer des données environnementales et biologiques et de comparer les processus écologiques entre les écosystèmes des plaines abyssales et des dorsales médio-océaniques afin d'identifier les traits et les fonctions clés qui affectent la résilience des communautés. Le projet vise également à fournir des preuves empiriques pour tester l'efficacité de différentes actions de restauration sur le rétablissement des communautés face aux impacts potentiels des futures activités d'exploitation. Ce projet contribue aux Priorités stratégiques

de recherche 2 (Technologies innovantes pour l'évaluation de la biodiversité) et 6 (Développement des capacités). Les discussions progressent à mesure que la Sustainable Seabed Knowledge Initiative (SSKI) (l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins) établit des liens avec la normalisation et l'incorporation d'informations sur les caractéristiques fonctionnelles pour compléter les données taxonomiques.

- Le projet **Outil d'évaluation d'impact basé sur la technologie pour l'exploration et l'exploitation minières en haute mer durables et transparentes** (Technology based impact assessment tool for sustainable, transparent deep sea mining exploration and exploitation, TRIDENT) est mené par l'INESC TEC (Portugal) avec un consortium de 22 partenaires scientifiques européens et soutenu financièrement par la Commission européenne (HORIZON-CL4-2022-RESILIENCE-01). Lancé en janvier 2023, ce projet vise à développer des systèmes de surveillance à distance et automatisés pour l'exploitation minière des fonds marins, qui soutiendront le développement de systèmes fiables et rentables pour la prédiction et la surveillance continue de l'impact environnemental des activités dans la Zone (Priorité stratégique de recherche 4).

Le Secrétariat a participé à une réunion en personne sur la portée d'une action conjointe potentielle des membres de la JPI Océans sur les aspects écologiques de l'exploitation minière en eaux profondes à leur siège à Bruxelles. Le Secrétariat de l'AIFM a apporté sa contribution sur la portée d'un projet potentiel qui succéderait aux projets « Mining Impact ». Cette contribution est essentielle pour s'assurer que le projet potentiel renforcera l'interface science-politique. Le Secrétariat continuera à suivre les discussions afin de garantir son éventuelle participation à la mise en œuvre du projet.

Collecte et diffusion de données de haute qualité sur le fonds marins

Le Secrétariat a continué de développer plusieurs initiatives de collaboration scientifique pour améliorer la collecte, l'analyse et la synthèse des résultats des activités de recherche.

En s'appuyant sur le partenariat avec le réseau d'échange international de données et d'informations océanographiques de la COI-UNESCO en tant que nœud du système d'information sur la biodiversité des océans (OBIS) de ce réseau, l'AIFM a amélioré l'interopérabilité et la conformité de DeepData avec les principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable ou bien trouvable, accessible, interopérable et réutilisable) en mettant en correspondance ses données taxonomiques avec les normes du code DARWIN. La collaboration a également permis

d'utiliser plusieurs mécanismes intégrés d'assurance et de contrôle de la qualité taxonomique, tels que les fonctions d'appariement des taxons, afin d'identifier les taxons de manière appropriée. En outre, le codeur de duplication de données OBIS a été évalué pour repérer les duplications potentielles d'ensembles de données et a pu identifier plusieurs duplications, qui ont ensuite été supprimées de DeepData, contribuant ainsi à la Priorité de recherche stratégique 5 (La promotion de l'utilisation de DeepData).

Le Secrétariat a fait des progrès significatifs dans l'amélioration de l'accessibilité des données océanographiques obtenues par les contractants de l'AIFM en partageant ces données avec d'autres bases de données accessibles au public, y compris la base de données mondiale sur les océans hébergée par la COI-UNESCO et la National Oceanic and Atmospheric Administration (Administration nationale des océans et de l'atmosphère). L'objectif de cet effort est d'améliorer l'accessibilité globale des informations et des données disponibles via DeepData.

En 2022, la plupart des contractants ont utilisé avec succès les modèles de rapport de données mis à jour qui avaient été approuvés par la CJT en 2021. Le Secrétariat a prévu une série de sessions de formation à la gestion des données afin de répondre aux préoccupations observées lors de l'utilisation initiale des modèles. Les objectifs de la série de formations sont d'accroître la sensibilisation aux nouvelles fonctionnalités des modèles de rapport, de combler les lacunes de connaissances identifiées, de synchroniser la préparation des données numériques avec l'enregistrement des informations sur les métadonnées et d'améliorer l'utilisation de la plateforme DeepData en tant que principal mode de soumission des données numériques au Secrétariat.

S'appuyant sur son partenariat avec l'Institut national de la biodiversité marine de Corée (MABIK), le Secrétariat coorganisera un atelier de normalisation et de partage des données taxonomiques en eaux profondes du 3 au 6 octobre 2023. L'objectif sera de discuter des meilleures pratiques existantes en matière de recherche taxonomique en eaux profondes afin de générer des données FAIR et de renforcer les capacités en matière de partage des données biologiques en eaux profondes. Organisé sous les auspices de SSKI, l'atelier contribuera à accroître la qualité et la disponibilité des données biologiques en eaux profondes collectées dans la Zone et à améliorer l'utilisation de DeepData et d'autres bases de données du même type accessibles au public. Il visera également à partager les meilleures pratiques en matière de collecte, de traitement et de communication des données biologiques.

Contribution à l'amélioration de la cartographie à haute résolution des fonds marins de la Zone : AREA2030



L'AIFM reste déterminée à fournir des données pour faire progresser la connaissance et la compréhension générales des océans du monde et pour améliorer la cartographie haute résolution des fonds marins de la planète d'ici 2030. Dans cet esprit, l'AIFM a lancé l'initiative AREA2030 en partenariat avec l'Organisation hydrographique internationale en juin 2022. Ce partenariat contribue également à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et au projet Seabed 2030, une collaboration entre la Carte générale bathymétrique des océans et la Nippon Foundation du Japon visant à faire progresser la carte définitive des fonds marins mondiaux à une résolution de 100 m d'ici 2030.

Conformément au Plan d'action RSM de l'AIFM, AREA2030 compile en continu toutes les données bathymétriques partagées volontairement par les contractants de l'AIFM et les soumet par l'intermédiaire de l'OHI en tant que contribution collective à la Décennie des océans des Nations Unies et à la réalisation des objectifs et cibles de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

À la date de juin 2023, le Secrétariat de l'AIFM avait facilité la soumission de données bathymétriques

à haute résolution par cinq contractants. L'InterOceanmetal Joint Organisation (IOM) a fourni des données collectées de 1992 à 2001 dans la ZCC, la société belge Global Sea Mineral Resources (GSR) a rendu publiques les données de sa zone contractuelle, la société japonaise Deep Ocean Resources Development Co. Ltd. (DORD) a fourni des données sur les ZIEP dans la ZCC, l'Institut fédéral allemand des géosciences et des ressources naturelles (BGR) a fourni des données bathymétriques pour un total de 120 000 km² de fonds marins dans la ZCC du Pacifique et 188 500 km² de fonds marins le long des dorsales de l'océan Indien, et l'Ifremer a fourni des données pour ses deux zones contractuelles d'exploration dans l'Atlantique (sulfures polymétalliques - 10 000 km²) et dans la ZCC (nodules polymétalliques - 75 000 km²) à une résolution de 100 m. D'autres contractants sont en train de finaliser leurs contributions volontaires à l'initiative AREA2030.

La contribution des contractants de l'AIFM aux efforts mondiaux visant à améliorer la cartographie des fonds marins dans le cadre de l'initiative AREA2030 est essentielle, car ils recueillent des données bathymétriques uniques à une résolution sans précédent au cours de leurs activités d'exploration dans la Zone. La divulgation et le partage volontaires de données bathymétriques à haute résolution contribuent à la base de données mondiale des fonds marins internationaux et nous aident à mieux comprendre la géologie fondamentale de la croûte océanique, l'océanographie, les habitats des fonds marins, les risques géologiques potentiels et les diverses ressources potentielles.

Faire progresser la taxonomie des grands fonds



**Sustainable
Seabed
Knowledge
Initiative**



Co-funded by
the European Union



Ministry of Oceans
and Fisheries



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



mabik
MARINE BIODIVERSITY INITIATIVE



NATURAL
HISTORY
MUSEUM



Ifremer



unesco
Intergovernmental
Oceanographic
Commission



OBIS
OCEAN BIODIVERSITY
INFORMATION SYSTEM



WoRMS
World Register of Marine Species

L'une des six priorités stratégiques de recherche définies dans le Plan d'action RSM concerne la normalisation des méthodes d'évaluation de la biodiversité des grands fonds marins dans la Zone, y compris l'identification et la description taxonomiques.

Ceci a été encouragé par une série d'ateliers sur la taxonomie des grands fonds marins organisés conjointement par l'AIFM et MABIK. Le dernier atelier a eu lieu en novembre 2022 à Seocheon, en République de Corée, et s'est concentré sur l'amélioration des approches génétiques pour faire progresser la taxonomie des grands fonds dans la Zone. Il a rassemblé des experts de la communauté scientifique, des contractants de l'AIFM, des organisations gouvernementales et régionales de 20 pays qui ont participé en personne ou à distance. Plusieurs possibilités de collaboration ont été identifiées pour soutenir le développement de

bibliothèques d'ADN pour les régions océaniques où l'exploration minérale est en cours. Le Secrétariat coopère actuellement avec le musée Senckenberg en Allemagne pour développer la bibliothèque de codes-barres ADN pour le ZCC, visant à ajouter 500 nouvelles séquences d'ici 2024. La bibliothèque élargie contribuera de manière significative à faire correspondre efficacement les séquences d'ADN obtenues à partir d'échantillons d'eau et de sédiments, améliorant ainsi les évaluations de la biodiversité basées sur l'ADN environnemental.

Officiellement lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2022 à Lisbonne, au Portugal, SSKI vise à promouvoir une plateforme mondiale de partage des connaissances pour la production, la normalisation et le partage des données et de l'expertise sur la biodiversité des grands fonds marins afin de soutenir la gestion environnementale dans la Zone.

S'appuyant sur les résultats de la série d'ateliers AIFM-MABIK, le Secrétariat a organisé l'atelier de lancement de SSKI en collaboration avec le ministère des Océans et de la pêche de la République de Corée et la Commission européenne du 29 novembre au 1er décembre 2022 à Seocheon, République de Corée. Plus de 50 scientifiques, des contractants de l'AIFM, des gouvernements et des organisations régionales de 24 pays ont participé à l'atelier. Les participants ont adopté un plan de travail pluriannuel qui identifie des résultats tangibles pour faire progresser la compréhension de la biodiversité dans la Zone d'ici 2025. L'une des principales activités de SSKI consiste

à tirer parti des identifications taxonomiques et à augmenter le nombre d'espèces décrites dans les grands fonds marins d'au moins un millier d'ici à 2030. À cette fin, le Secrétariat lancera un appel à propositions pour des projets taxonomiques axés sur la description d'espèces en 2023. Il publiera également une liste de contrôle des espèces pour le ZCC en collaboration avec WoRMS. Avec les codes-barres ADN développé avec le musée Senckenberg en Allemagne et la bibliothèque d'images développée dans le cadre de la bourse postdoctorale AIFM-Ilfremer (Encadré 7), ces outils taxonomiques amélioreront considérablement la cohérence, l'efficacité et la réutilisabilité des informations taxonomiques et favoriseront le développement de méthodes d'intelligence artificielle pour l'évaluation de la biodiversité des grands fonds marins dans la Zone.

En plus d'éclairer les processus décisionnels de l'AIFM, SSKI établira les conditions nécessaires pour faciliter l'exécution des agendas politiques mondiaux. Lors de la COP 15 de la CDB, un événement parallèle coorganisé par le Secrétariat de l'AIFM et le Secrétariat de la CDB a permis d'identifier des exemples et des domaines spécifiques dans lesquels des synergies pourraient être créées pour faire progresser au moins six des 23 objectifs mondiaux orientés vers l'action, décrits dans le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal adopté récemment.

Faire progresser la technologie pour soutenir l'exploitation durable des ressources minérales dans la Zone

Conformément à la Priorité de recherche stratégique 3 du Plan d'action RSM de l'AIFM (Faciliter le développement technologique pour les activités dans la zone, y compris l'observation et la surveillance des océans), le Secrétariat a poursuivi l'élaboration du projet de feuille de route technologique, qui sera publiée en 2023. La feuille de route identifie cinq domaines prioritaires :

1. exploitation minière, énergie et traitement des métaux
2. observation des océans et communication
3. surveillance
4. autonomie, automatisation, robotique et
5. apprentissage automatique par l'intelligence artificielle.

En mars 2023, l'Inde, sous la direction du ministère des Sciences de la terre, est officiellement devenue un champion de l'AIFM pour la technologie des grands fonds marins.

Le Secrétariat discute actuellement avec les partenaires pertinents pour organiser un atelier spécialisé au cours du troisième trimestre de 2023. Cet atelier aura pour but de faciliter les délibérations approfondies sur la feuille de route technologique. Il réunira un large éventail de parties prenantes des secteurs scientifiques et industriels afin de favoriser le développement d'initiatives de pointe en matière de progrès et d'innovation technologiques. L'objectif final est de renforcer les pratiques de développement durable concernant les ressources minérales, en particulier pour la préservation de l'environnement et les activités de surveillance menées dans la Zone.

Faire progresser l'autonomisation et le leadership des femmes dans la recherche des grands fonds marins

Depuis 2018, l'AIFM et le Bureau de la Haute-Représentante pour les PMA, PDSL et les PEID (UN-OHRLLS) ainsi que plus de 20 autres partenaires représentants de gouvernements, d'organisations internationales et régionales, d'institutions scientifiques, d'universités et des contractants mettent en œuvre le projet Women in Deep-Sea Research (Les femmes et la recherche en eaux profondes) (WIDSR). Des progrès ont été réalisés dans les quatre domaines d'action du projet : élaboration de politiques et plaidoyer, développement des capacités, durabilité et partenariats, et communication et sensibilisation.

En juin 2022, le projet WIDSR a publié un rapport important : « Autonomiser les femmes des PMA, des PDSL et des PEID en matière de recherche dans les grands fonds. »³² Le rapport fournit une cartographie du genre détaillée de la recherche en eaux profondes et des disciplines connexes, y compris les carrières dans différents secteurs. Il identifie les obstacles majeurs auxquels sont confrontées les femmes des PMA, des PDSL et des PEID pour participer et accéder à des rôles de direction dans les domaines liés à la RSM.³³

À la date de juin 2023, ten contractants s'étaient engagés dans le cadre du projet WIDSR à réserver, dans la mesure du possible, la moitié de leurs programmes de formation à des candidates qualifiées.³⁴

Le lancement du programme de mentorat en partenariat avec les principales parties prenantes est en cours d'élaboration. Il devrait être officiellement annoncé en juin 2023.

Gouvernements



Organisations internationales et régionales



Partenaires stratégiques du WIDSR



Instituts de recherche



Contractants de l'AIFM



32 AIFM. 2022. Autonomiser les femmes des PMA, des PDSL et des PEID dans la recherche en eaux profondes. Disponible en anglais sur : https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/08/Empowering_Women_WIDSR_Report_Web.pdf.

33 Le rapport s'appuie sur un ensemble de données de base de données primaires et secondaires de 23 PMA, PDSL et PEID (Bangladesh, Belize, Botswana, Îles Cook, Îles Fidji, Jamaïque, Kiribati, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Maurice, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Seychelles, Singapour, Saint-Kitts-et-Nevis, Tonga, Trinité-et-Tobago, Vanuatu) et des informations recueillies aux niveaux national, institutionnel et individuel sur le statut des femmes dans la recherche en eaux profondes et les carrières connexes.

34 BGR, BMJ, *CPRM, DORD, GSR, Ifremer, Marawa, NORI, TOML et UKSR.

*CPRM a renoncé à ses droits relatifs à son contrat d'exploration le 28 décembre 2021



OD 5. Renforcer les capacités des États en développement

L'AIFM est mandatée par la CNUDM et l'Accord de 1994 pour concevoir et mettre en œuvre des mécanismes pour le renforcement et le développement des capacités des États en développement. Ces mécanismes doivent viser non seulement à promouvoir et à encourager le

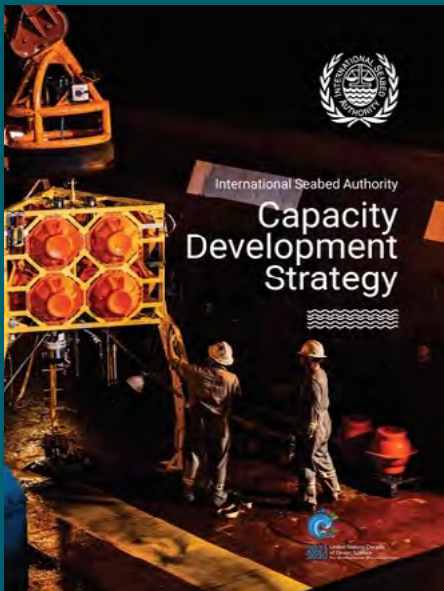
transfert des technologies et des connaissances vers les États en développement, mais aussi à garantir l'élargissement des possibilités de leur participation aux activités menées dans la Zone.

Stratégie de renforcement des capacités





Dans le cadre du Plan d'action de haut niveau et conformément à la décision de l'Assemblée relative à la mise en œuvre d'une approche programmatique du renforcement des capacités,³⁵ le Secrétariat de l'AIFM a élaboré une stratégie spécifique pour le renforcement des capacités.³⁶ Tous les programmes et activités mis en œuvre par l'AIFM visent à répondre aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités identifiés par ses États Membres en développement dans le cadre d'une évaluation réalisée par le Secrétariat de l'AIFM en 2020.³⁷

La stratégie de renforcement des capacités de l'AIFM a été adoptée par l'Assemblée lors de sa 27^{ème} session.³⁸ Dans sa décision, l'Assemblée a également demandé au Secrétaire général de mettre en œuvre la stratégie, d'avancer dans l'identification d'indicateurs clés pour suivre les progrès et de continuer à explorer les possibilités de mobilisation de ressources supplémentaires pour fournir le soutien financier nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie.

Encadré 6. Domaines de résultats identifiés par la stratégie de renforcement des capacités de l'AIFM



Domaine de résultats stratégiques

-  Veiller à ce que les programmes et activités de renforcement des capacités soient significatifs, tangibles, efficaces et ciblés sur les besoins des États en développement tels qu'identifiés par ces États
-  Établir et promouvoir des partenariats stratégiques à l'appui du renforcement des capacités
-  Renforcer les capacités institutionnelles par le transfert de technologies et l'assistance technique
-  Promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes dans les disciplines liées aux grands fonds marins grâce à des activités ciblées de renforcement des capacités
-  Améliorer la connaissance des grands fonds marins en faisant mieux connaître et comprendre le régime juridique de la Zone ainsi que le rôle et le mandat de l'AIFM

35 ISBA/26/A/18.

36 AIFM. 2022. La stratégie de développement des capacités. Disponible en anglais sur : https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/12/ISA_Capacity_Development_Strategy_2022.pdf.

37 AIFM. 2020. Examen des programmes et initiatives de développement des capacités mis en œuvre par l'Autorité internationale des fonds marins 1994-2019. Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/publications/review-of-capacity-building-programmes-and-initiatives-implemented-by-the-international-seabed-authority-1994-2019>.

38 ISBA/27/A/11.

Partenariats stratégiques à l'appui du renforcement des capacités et du transfert de technologies

À la date de juin 2023, 59 points focaux nationaux pour le développement des capacités (NAFOP-CD) avaient été nommés. Trois réunions du réseau NAFOP-CD ont eu lieu ; la dernière réunion ayant eu lieu en mai 2023. Les points focaux ont été informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités de l'AIFM. La réunion a également porté sur les dernières initiatives visant à renforcer la coordination entre le Secrétariat et le NAFOP-CD afin d'élargir la portée des opportunités de renforcement des capacités et d'encourager un plus grand nombre de candidats appropriés à postuler.

Les efforts visant à renforcer les relations avec le NAFOP-CD se sont intensifiés au cours de la période de référence, conformément aux domaines de résultats stratégiques définis dans la stratégie de développement des capacités. Ils ont notamment consisté en un échange régulier d'informations sur les possibilités de formation offertes par l'AIFM.

Suivi, évaluation et sensibilisation

Des travaux sont en cours pour définir des indicateurs et des objectifs clairs afin d'évaluer la qualité de toutes les activités de renforcement des capacités mises en œuvre par l'AIFM et leurs impacts à long terme sur l'évolution de carrière des bénéficiaires. En décembre 2021, le Secrétariat a lancé un tableau de bord sur le site Web de l'AIFM présentant toutes les données relatives à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités de l'AIFM par pays, région, sexe, type de formation et année. En décembre 2022, le Secrétariat a informé chaque État Membre dont des ressortissants avaient bénéficié des activités de renforcement des capacités mises en œuvre par l'AIFM, leur fournissant une liste des bénéficiaires par sexe, discipline et type de formation reçue. Cela a permis aux États Membres de constituer un pool d'experts nationaux et de soutenir leurs efforts et processus décisionnels respectifs. Entre juillet 2022 et juin 2023, plus de 380 personnes ont bénéficié d'au moins une activité de renforcement et/ou de développement des capacités de l'AIFM, y compris des ateliers.

Programme de formation des contractants

Les contractants de l'AIFM ont l'obligation contractuelle d'offrir et de financer des opportunités de formation pour le personnel des États en développement et ceux de l'AIFM. Plus de 200 professionnels ont bénéficié du programme de formation des contractants (PFC).

Entre mai 2022 et juin 2023, 68 personnes, dont 22 femmes, ont suivi une formation dans le cadre du PFC (**Tableau 3**). Vingt-trois stagiaires étaient originaires d'États géographiquement défavorisés (12 PMA, sept PEID, un PDSL et trois PMA/PEID). À la fin de la période de référence, 13 formations étaient en cours, tandis que 21 placements étaient en attente.

Le Secrétariat de l'AIFM a accueilli les troisième et quatrième éditions de sa cérémonie de remise de certificat de fin de formation avec les bénéficiaires du PFC en mai et juillet 2023. Des certificats ont été remis à 54 stagiaires de 24 États en développement, dont 18 femmes et 18 ressortissants d'États géographiquement défavorisés (quatre PEID, 11 PMA, un PDSL et deux PMA/PEID).

Depuis l'assouplissement des restrictions de la directive COVID-19, les contractants ont été encouragés à revenir aux formations en personne, une certaine flexibilité étant accordée pour reprogrammer les stages de formation en fonction des besoins.

Le Secrétariat de l'AIFM a également progressé dans la mise en place d'un réseau d'anciens stagiaires de l'AIFM. Ce réseau devrait être actif avant la fin de l'année 2023.

À compter de juin 2023, dix contractants (BGR, BMJ, CPRM,* DORD, GSR, Ifremer, MARAWA, NORI, TOML et UKSR) s'étaient engagés à allouer 50 % de leurs opportunités de formation à des candidates qualifiées, lorsque cela est possible, dans le cadre du projet WIDSR.

*CPRM a renoncé à ses droits relatifs à son contrat d'exploration le 28 décembre 2021.

Tableau 2. Placements de PFC au cours de la période couverte par le rapport

Contractant	Minéral	Nombre de placements	Modalité	Engagement WIDSR
BGR	PMN	4	Formation en mer et après croisière	✓
COMRA	PMN	4	Formation en ligne	
CPRM*	CFC	8	Formation en mer	
DORD	PMN	5	Formation en mer	✓
Gouvernement de Pologne	PMS	2	Formation en mer	
Gouvernement de Pologne	PMS	2	Formation multidisciplinaire à terre	
GSR	PMN	4	Formation professionnelle	✓
Ifremer	PMN	9	Stage	✓
IOM	PMN	6	Stage	
JSC Yuzhmorgeologiya	PMN	6	Stage	
MNRE, Fédération de Russie	PMS	3 2	Stage	
MNRE, Fédération de Russie	CFC	3 2	Formation théorique et en mer	
Gouvernement de la République de Corée	CFC	2	Stage	
Gouvernement de la République de Corée	PMS	2	Formation en mer	
NORI	PMN	2	Formation en mer	✓
TOML	PMN	2	Formation en mer	✓

Deep-DiplomaSea

Depuis 2021, le Secrétariat de l'AIFM organise régulièrement la série de webinaires Deep-DiplomaSea afin d'informer sur le rôle, le mandat et le travail de l'AIFM. Cette série de webinaires s'adresse au personnel des missions permanentes auprès de l'AIFM et des Nations Unies, ainsi qu'aux hauts représentants des agences des Nations Unies. La dernière édition a eu lieu en mai 2023, avec 70 participants sélectionnés pour assister à l'événement. Les discussions ont porté sur la structure de gouvernance et le mandat de l'AIFM, le processus décisionnel, le Code minier et le cadre juridique dans la Zone en ce qui concerne la transition de l'exploration à l'exploitation, le partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques, la protection et la préservation de l'environnement marin face aux activités dans la Zone, un aperçu du Fonds de compensation environnementale en tant que concept en développement, le Plan d'action RSM de l'AIFM et le projet SSKI.



70
participants

Les discussions ont abordé

la gouvernance de l'AIFM, structure et mandat

les processus de prise de décision de l'AIFM

le Code minier et le cadre juridique dans la Zone.

Programme de stages

Le Secrétariat accepte des stagiaires sur une base limitée, en fonction des besoins spécifiques des différents bureaux du Secrétariat. L'objectif du programme de stages est double: (a) fournir un cadre dans lequel les étudiants et les jeunes fonctionnaires issus de divers milieux académiques peuvent se familiariser avec le travail et les fonctions de l'AIFM afin d'améliorer leur expérience éducative et/ou d'acquérir de l'expérience dans le travail de l'AIFM et (b) permettre à l'AIFM de bénéficier de l'assistance d'étudiants qualifiés et de jeunes fonctionnaires spécialisés dans divers domaines relevant du champ d'activités de l'AIFM. La nature des stages n'est pas prédéfinie. Le Secrétariat détermine plutôt le nombre et la nature des stages en fonction des besoins de ses bureaux. La sélection et le recrutement sont continus. Chaque stagiaire est supervisé par un membre désigné du personnel du Secrétariat. Au cours de la période couverte par le rapport, quatre personnes ont effectué un stage au Secrétariat (deux au Bureau des affaires juridiques et deux au Bureau de la gestion de l'environnement et des ressources minérales).

Le Secrétariat a reçu un soutien financier du National Oceanography Centre du Royaume-Uni pour soutenir la participation de deux stagiaires au Bureau de la gestion de l'environnement et des ressources minérales en contribution aux activités mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action RSM de l'AIFM. Mme Tanga Morris, des Îles Cook, a rejoint le Secrétariat entre septembre et décembre 2022. Elle a réalisé un inventaire de plus de 30 000 enregistrements d'images collectés par les contractants entre 2011 et 2021, qui pourraient être potentiellement utilisés et partagés dans la base de données DeepData de l'AIFM. Mme Ruyian Zhang, de Chine, a travaillé à distance entre septembre et décembre 2022. Elle a évalué les données biologiques disponibles dans la base de données DeepData pour les régions de l'océan Indien, du Pacifique Nord-Ouest et de la Dorsale médio-atlantique. Plus de 16 000 enregistrements taxonomiques ont été examinés, ce qui a permis d'améliorer la qualité de ces données pour l'utilisation publique et la prise de décision. Les résultats du travail des stagiaires ont contribué de manière significative à la mise en œuvre de SSKI et du processus PRGE.

“ *Participer aux ateliers de l'AIFM et aux conversations entre les parties prenantes et les scientifiques m'a vraiment ouvert l'esprit et m'a inspiré à réfléchir à mes propres recherches sur la taxonomie des grands fonds. J'apprécie vraiment cette expérience et les liens tissés avec l'équipe de l'AIFM et des experts d'horizons différents.*

— **RUIYAN ZHANG**
Chine



STAGE AIFM - NOC 2022

Pays : Chine | Langues : chinois et anglais
Formation : MSc. en biologie marine et BA. en anglais | Passe-temps : musique, voyages et cuisine








“ *Au cours de mon stage avec l'AIFM, j'ai eu l'opportunité d'explorer l'imagerie de DeepData. J'ai créé un inventaire et catalogué des images, y compris des étiquettes appropriées pour les évaluations de la biodiversité et les supports de communication. Enfin, j'ai établi des liens interopérables efficaces entre DeepData et les systèmes externes pertinents pour créer des bibliothèques d'images et encore pour compléter le séquençage d'ADN des espèces d'eau profonde de la Zone. J'ai profité pleinement de cette expérience.*

— **TANGA MORRIS**
Îles Cook

STAGE AIFM - NOC 2022

Pays : Cook Islands | Langues : anglais et Maori des Îles Cook
Formation : BSc. en écologie et biodiversité | Passe-temps : plein air, découverte et sport






Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les fonds marins



Depuis 2017, l'AIFM promeut et encourage l'excellence des jeunes chercheurs des États en développement par le biais du Prix du Secrétaire général de l'AIFM pour l'excellence dans la recherche sur les fonds marins. Ce prix

visé à reconnaître et à encourager les réalisations de jeunes chercheurs de pays en développement qui ont apporté une contribution exceptionnelle à l'avancement des connaissances scientifiques sur l'environnement des grands fonds marins ou à l'élaboration de cadres réglementaires durables sur le plan environnemental.

En 2023, le Secrétaire général a nommé un nouveau comité consultatif chargé du processus de sélection pour un mandat de trois ans. Les nouveaux membres du comité consultatif sont des professionnels reconnus pour leur expertise dans les domaines des sciences des grands fonds (naturelles et/ou appliquées), des sciences sociales et humaines, et pour leur expérience en matière de droit de la mer, de droit international et de gestion des ressources marines (Encadré 6).

En mars 2023, la quatrième édition du Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les fonds marins a été lancée. Le ou la lauréat(e) de cette année, qui sera officiellement annoncé lors de la 28^{ème} session de l'Assemblée en juillet 2023, aura également la possibilité de participer à une croisière d'exploration environnementale dans la ZCC.

Encadré 7.

Membres du comité consultatif 2023 du Prix du Secrétaire général de l'AIFM pour l'excellence dans la recherche des grands fonds marins



Dr Gordon L. J.
Paterson



Mme Jihyun Lee



Pr Pedro
Madureira



SE Dr Maureen
Tamuno



Dr G. A. Ramadass

Projet Africa Deep Seabed Resources



L'AIFM, l'Union africaine et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement mettent en œuvre le projet ADSR depuis 2019. Ce projet découle d'un engagement volontaire conjoint (#OceanAction40945) enregistré lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2017 et puis renouvelé en 2022.

Le projet ADSR vise à favoriser la coopération internationale et régionale pour soutenir le développement durable de l'économie bleue en Afrique. Il implique l'organisation d'ateliers dans chaque sous-région africaine. Quatre ateliers ont été organisés jusqu'à présent : Côte d'Ivoire (octobre 2018), Afrique du Sud (mai 2019), un atelier virtuel (juin 2021, organisé par l'AIFM et le gouvernement de Maurice) et Nigéria (octobre 2022). Organisé conjointement par l'AIFM et le gouvernement de la République fédérale du Nigéria, le dernier atelier de l'ADSR a rassemblé des représentants de haut niveau des ministères et autorités nigériens, de sept autres pays africains (Comores, Érythrée, Éthiopie, Ghana, São Tomé et Príncipe, Soudan et Ouganda) et

plus de 250 participants inscrits issus de l'industrie, du milieu universitaire et d'organisations de la société civile. Deux autres ateliers régionaux seront organisés au Maroc et au Sénégal.

Le projet ADSR a également commandé une évaluation socio-économique et environnementale des coûts et bénéfiques afin d'informer les États africains dans leur prise en compte de l'intérêt de s'engager dans des activités liées au développement durable des ressources des grands fonds marins dans la Zone en soutien à leurs économies bleues. Les consultations sur le projet de rapport avec les États Membres et les parties prenantes de la région africaine sont prévues pour le troisième trimestre de 2023. La publication de ce rapport est prévue pour novembre 2023.

Un autre élément clé du projet a été le déploiement de dix experts africains au sein du Secrétariat de l'AIFM, achevé en 2022. Une nouvelle sélection d'experts est attendue fin 2023 ou début 2024.

Abyssal Initiative for Blue Growth



L'Abyssal Initiative for Blue Growth (Initiative Abyssale pour la Croissance Bleue) est mise en œuvre par l'AIFM en partenariat avec UN DESA dans le cadre de l'engagement volontaire conjoint #OceanAction40974 enregistré lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2017 et puis renouvelé en 2022.

L'Initiative Abyssale vise à renforcer la capacité des PEID du Pacifique à développer et à mettre en œuvre des cadres juridiques, institutionnels et politiques appropriés pour une gestion saine et durable des ressources minérales marines de la Zone.

En juin 2023, 15 PEID du Pacifique étaient Membres de l'AIFM. Quatre d'entre eux patronnent des contrats d'exploration minière dans la Zone : les Îles Cook, Kiribati, Nauru et le Royaume des Tonga. En février 2019, l'Initiative Abyssale a tenu son premier atelier à Tonga qui a consisté en une large consultation entre les PEID du Pacifique et des représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé. Sur la base de

cette consultation, une liste d'activités spécifiques a été conçue pour répondre aux besoins identifiés par les quatre États participants. Deux ateliers régionaux ont été organisés en août 2019 à Nauru et à Kiribati pour discuter de la RSM et du rôle et des responsabilités des États parrains.

Initialement, l'Initiative Abyssale prévoyait d'organiser son dernier atelier en avril 2022 en partenariat avec le Royaume des Tonga pour aborder les questions de partage des bénéfices. Toutefois, en raison de l'éruption volcanique survenue à Tonga en décembre 2021, l'atelier a été reprogrammé pour juin 2023.

L'Initiative abyssale a également réalisé des progrès significatifs dans l'élaboration d'une boîte à outils sur le rôle et les responsabilités des États parrains et des orientations pour les négociateurs, qui devrait être publiée en 2023 après des consultations avec les principales parties prenantes régionales.

Centre conjoint de formation et de recherche AIFM-Chine

En octobre 2019, l'AIFM a signé un protocole d'accord avec la Chine pour établir le AIFM-Chine Joint Training and Research Centre (JTRC) (Centre conjoint de formation et de recherche) à Qingdao, en Chine.

Le premier atelier organisé par le JTRC a eu lieu en mai 2022 dans un format virtuel. Il s'est concentré sur l'étude et l'évaluation des ressources minérales dans la Zone, les caractéristiques des écosystèmes des grands fonds marins et la gestion de l'environnement, ainsi que l'entrepôt mondial de données issues des activités d'exploration dans la Zone. Au total, 55 personnes issues de 20 pays ont participé à l'atelier. Vingt-cinq participants étaient des femmes, tandis que 24 venaient de PMA, de PDSL et de PEID. Les discussions sur le prochain atelier, qui devrait avoir lieu en octobre 2023 en Chine, sont en cours.

Collaboration avec l'Indian Ocean Rim Association

À la suite de l'approbation par le Conseil en décembre 2022,³⁹ le Secrétaire général de l'AIFM et le Secrétaire général de l'Indian Ocean Rim Association (IORA) (Association des pays riverains de l'océan Indien) ont signé un protocole d'accord le 17 mars 2022. Depuis lors, les discussions ont progressé pour développer des activités spécifiques basées sur les priorités et les besoins identifiés par les Membres de l'AIFM et de l'IORA. Ces activités ont conduit à l'élaboration d'un projet conjoint intitulé « Renforcement de la science et de la technologie des grands fonds dans la région de l'océan Indien ». L'objectif principal du projet est de renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles des Membres de l'AIFM et de l'IORA, en mettant un accent particulier sur les PMA et les PEID. Cet objectif sera atteint grâce à des activités centrées sur l'exploration et la cartographie des fonds marins, le développement et l'innovation technologiques, et la promotion de l'autonomisation et du leadership des femmes expertes en affaires océaniques de la région de l'océan Indien. Le projet collaborera avec le Groupe d'impact sur la recherche et les océans pour les femmes et l'initiative WIDSR afin de garantir une approche synergique. Les actions du projet s'articuleront principalement autour de trois domaines clés :

- (1) renforcer le développement des capacités,
- (2) faciliter l'accès à l'information et son partage et
- (3) promouvoir la RSM.

Collaboration avec la Banque de technologie des Nations Unies pour les pays les moins avancés

Le Secrétariat de l'AIFM et la UNTBLDC ont collaboré pour établir un cadre de projet conjoint visant à conceptualiser, concevoir et mettre en œuvre des activités coordonnées pour renforcer les capacités des PMA à l'appui du développement durable des secteurs émergents de l'économie bleue. Ce cadre de projet conjoint s'aligne sur les objectifs définis dans le Programme d'action de Doha en faveur des PMA pour la décennie 2022-2031. Il est également conforme au mandat de l'AIFM qui consiste à faciliter la participation active des États en développement et à encourager le transfert de technologies et de connaissances scientifiques liées aux activités menées dans la Zone vers les États en développement.

Dans le cadre de ce partenariat, l'AIFM et l'UNTBLDC ont organisé conjointement un événement parallèle en ligne lors du 8^{ème} Forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour les ODD, qui s'est tenu du 3 au 4 mai 2023. L'événement était axé sur l'exploitation du potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation océaniques pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne l'ODD 14, et promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes dans le cadre de ces efforts.⁴⁰

Bourse postdoctorale AIFM-Ifremer en taxonomie des grands fonds marins

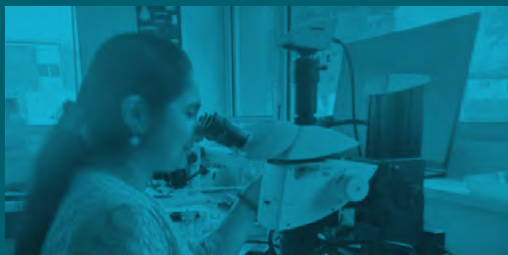
En coopération avec l'Ifremer et avec le soutien financier du gouvernement français, le Secrétariat a mis en place une bourse postdoctorale en taxonomie des grands fonds marins pour les candidats des États en développement Membres de l'AIFM. Dre Ranju Radhakrishnan (Inde) a commencé cette bourse de 18 mois en septembre 2022, en se concentrant sur le développement et l'essai de nouvelles méthodes et technologies pour l'identification des espèces d'eau profonde. Cette bourse s'inscrit dans le cadre du projet Ifremer Blue Revolution. Il s'agit de développer et de tester des techniques d'imagerie tridimensionnelle pour identifier les organismes de la méiofaune des écosystèmes des grands fonds marins trouvés dans les zones actuellement explorées pour les ressources minérales. La bourse contribuera également à l'identification d'espèces clés pouvant servir d'indicateurs pour évaluer les changements environnementaux potentiels à l'avenir (**Encadré 8**).

39 ISBA/26/C/13/Add.1.

40 AIFM. 2023. Événement parallèle du Forum STI | Tirer parti de la puissance des sciences, de la technologie et de l'innovation océaniques pour soutenir l'Agenda 2030 pour le développement durable. Disponible en anglais : <https://www.isa.org.jm/events/sti-forum-side-event-leveraging-the-power-of-ocean-science-technology-and-innovation>.

Encadré 8.

La boursière AIFM-Ifremer 2022-2024 Dre Ranju Radhakrishnan partage les résultats préliminaires de son travail postdoctoral



Les travaux postdoctoraux du Dre Ranju Radhakrishnan portent sur l'identification des foraminifères benthiques. Les foraminifères sont des protozoaires qui vivent dans les sédiments. Ils sont très divers et bien représentés dans les communautés sédimentaires des grands fonds marins. Dans les plaines abyssales, où l'on trouve des nodules polymétalliques, les foraminifères représentent 50 % de l'abondance et de la biomasse de la méiofaune et de la macrofaune, ce qui en fait des marqueurs idéaux pour surveiller les changements environnementaux dans les écosystèmes des grands fonds marins, en particulier dans les zones explorées pour les ressources minérales.

À la recherche de signes de perturbation environnementale

En 2021, un contractant de l'AIFM, le GSR, a mené un essai de son prototype de collecteur de nodules Patania II dans sa zone contractuelle dans la ZCC. Ses campagnes d'exploration MANGAN 2021 et MANGAN 2022 ont ensuite collecté des échantillons de sédiments dans des zones potentiellement perturbées par le passage de Patania II.

Dre Radhakrishnan a analysé 14 échantillons de la campagne MANGAN 2021 et prévoit

d'analyser d'autres échantillons obtenus lors de la campagne MANGAN 2022. Elle étudie la présence et la diversité des foraminifères benthiques dans les sédiments pour les comparer aux échantillons prélevés dans les mêmes zones avant l'essai Patania II. Les résultats préliminaires de son analyse ne montrent pas de différence significative dans l'abondance et la diversité des foraminifères dans les échantillons avant et après la perturbation.

Étalonnage d'une nouvelle méthodologie pour l'acquisition automatisée d'images et l'identification des espèces

Dre Radhakrishnan teste également la précision de l'identification des espèces basée sur l'acquisition automatisée d'images. En utilisant des échantillons de sédiments de la région de la baie de Roscoff en France qui sont particulièrement riches en spécimens vivants de foraminifères, Dre Radhakrishnan a comparé les résultats de l'identification automatique des spécimens avec les observations taxonomiques par l'être humain. Son travail permettra de calibrer davantage la méthodologie pour augmenter la précision de l'acquisition automatisée d'images et de l'identification des espèces.

Prochaines étapes

Dre Radhakrishnan devrait terminer son travail en mars 2024. D'ici là, elle aura produit un manuscrit sur la méthodologie d'acquisition automatisée d'images et un manuscrit sur l'impact potentiel des activités minières sur les foraminifères. Dre Radhakrishnan espère également pouvoir décrire plusieurs nouvelles espèces de monothalamides, un type de foraminifères.

Partenariat AIFM-CPS pour le renforcement des capacités scientifiques et techniques des pays du Pacifique en matière de développement durable des ressources minérales des grands fonds

S'appuyant sur le protocole d'accord signé en 2015 par les deux organisations, l'AIFM et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) ont répondu aux demandes des PEID du Pacifique par l'élaboration d'un projet conjoint visant à fournir une assistance ciblée sur les aspects techniques du développement durable des ressources minérales des grands fonds marins. Le CPS met en œuvre le projet avec le soutien de l'AIFM et en partenariat avec l'Université du Pacifique Sud. Il s'articule autour de quatre domaines clés :

- faciliter la consultation et la formation d'experts régionaux sur les questions liées aux grands fonds marins

- permettre aux étudiants du Pacifique de mener des recherches sur des sujets liés aux grands fonds marins
- organiser des formations en mer pour les étudiants
- faciliter les stages de deux mois au sein du Secrétariat de l'AIFM pour les étudiants sélectionnés.

Collaboration avec la National Maritime Foundation of India

En janvier 2023, le Secrétariat de l'AIFM et la National Maritime Foundation of India ont signé une lettre de coopération pour mener conjointement des études et des projets sur des questions d'intérêt mutuel liées au développement durable des ressources des fonds marins dans la région de l'océan Indien. Des discussions sont en cours pour rendre opérationnelle la première série d'activités.

Collaboration avec le Research and Information System for Developing Countries

En janvier 2023, le Secrétariat de l'AIFM a signé une lettre de coopération avec le Research and Information System for Developing Countries en Inde. Cette collaboration vise à permettre des recherches et des publications conjointes sur des sujets liés aux grands fonds marins et à faciliter le dialogue politique national, régional et international sur des sujets d'intérêt commun. En outre, les deux parties ont l'intention de développer des programmes conjoints et des initiatives spécifiques visant à renforcer les capacités des États en développement, en particulier dans les domaines de la gouvernance des océans et de la RSM dans la région de l'océan Indien. Des discussions sont en cours pour lancer la première série d'activités dans le cadre de cette collaboration.

Collaboration avec l'Université de droit du Gujarat

À la suite de la signature d'une lettre de coopération avec l'Université nationale de droit du Gujarat en Inde en janvier 2023, le Secrétariat de l'AIFM soutient les activités de développement des capacités qui favorisent la mise en œuvre effective de la CNUDM, y compris la partie XI et l'Accord de 1994. Ces activités comprendront l'organisation de séminaires, la publication de documents pour soutenir la recherche collaborative, la facilitation du dialogue entre les parties prenantes concernées et la diffusion d'informations. L'accent sera mis sur l'amélioration du rôle des femmes dans le droit de la mer.

Développement de l'excellence dans la recherche des grands fonds marins pour soutenir les objectifs de l'économie bleue d'Antigua-et-Barbuda et des Caraïbes

L'AIFM et le gouvernement d'Antigua-et-Barbuda se sont associés pour soutenir le développement d'activités de développement des capacités dans le domaine de la RSM et du développement technologique dans les secteurs émergents de l'économie bleue. Il s'agit notamment de soutenir un centre d'excellence et de favoriser la coopération régionale et internationale dans la région des Caraïbes. L'initiative se concentrera également sur l'augmentation de la participation des femmes dans la RSM et les domaines connexes dans la région.

DeepDive : la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AIFM

DeepDive est une plateforme d'apprentissage en ligne unique, exclusivement conçue pour aborder tous les éléments du régime juridique de la CNUDM, de la partie XI et de l'Accord de 1994. Elle comprend cinq modules couvrant les aspects juridiques, scientifiques et technologiques des activités dans la Zone. DeepDive s'appuie sur le corps exclusif d'expertise et d'expérience d'experts de renommée internationale dans les domaines des grands fonds marins (Encadré 8). Le premier module de leçons à son rythme sera disponible sur la plateforme DeepDive d'AIFM à l'été 2023.

DeepDive a été conçu pour renforcer la capacité des responsables gouvernementaux et des praticiens des États Membres, y compris les États en développement Membres de l'AIFM, des jeunes diplômés, du personnel des institutions partenaires et d'autres parties prenantes concernées, à mieux comprendre et mettre en œuvre le régime juridique de la Zone et les différents éléments qui structurent la conduite des activités dans la Zone. En conformité avec le droit international, DeepDive vise à faciliter le développement et la mise en œuvre de cadres juridiques nationaux et à contribuer au renforcement des institutions nationales pour permettre aux pays de participer plus activement aux activités menées dans la Zone et de bénéficier pleinement des opportunités offertes par l'économie bleue. DeepDive est une réponse significative, tangible, efficace, efficiente et ciblée aux besoins des États en développement, tels qu'ils les ont identifiés.

Encadré 9. Contenu éducatif de DeepDive



Experts DeepDive

Les experts de renommée internationale suivants enseignent les leçons du Module 1



Michael W. Lodge

Secrétaire général,
AIFM



Sir Michael Wood

Ancien membre de la Commission du droit international des Nations Unies et Senior Fellow du Lauterpacht Center for International Law, Université de Cambridge



Michelle Walker

Solliciteur général adjoint, division des affaires internationales au cabinet du procureur général en Jamaïque



Rüdiger Wolfrum

Professeur de droit international à l'Université de Heidelberg et directeur honoraire de la Fondation Max Planck



Eden Charles

Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise, AIFM



Mariana Durney

Conseillère juridique, AIFM



Marie Bourrel-McKinnon

Chef de cabinet et Chef de l'unité de planification stratégique, AIFM



Ulrich Schwarz-Schampera

Responsable de gestion de programme (géologue minier), AIFM



Tara Davenport

Professeure adjointe, Faculté de droit, Université nationale de Singapour



Aldo Chircop

Professeur de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit et politique maritimes



Elie Jarmache

Membre du Conseil scientifique de l'Indemer



Warwick Gullett

Professeur de droit, ancien Doyen de droit à l'Université de Wollongong et membre du Centre national australien pour les ressources et la sécurité océaniques



Dale Squires

Professeur adjoint d'économie à l'Université de Californie à San Diego



OD 6. Assurer une participation pleinement intégrée des États en développement

En vertu de la partie XI de la CNUDM et de l'Accord de 1994, le régime juridique des grands fonds marins repose sur deux attentes fondamentales : le caractère universel du régime et la prise en compte des intérêts et des besoins des pays en développement. Cette dernière attente est reflétée dans l'article 148 de la CNUDM, qui affirme la promotion de la participation effective des États en développement aux activités dans la Zone, en tenant dûment compte de leurs intérêts et besoins particuliers. D'autres dispositions de la partie XI prévoient un accès préférentiel pour les

pays en développement (le système de zone réservée) et accordent la priorité dans la jouissance du produit de l'exploitation minière des grands fonds marins (distribution équitable).

Actuellement, l'AIFM donne la priorité à l'identification et à la promotion des opportunités pour le personnel des États en développement de se former aux sciences et technologies marines. Une attention particulière est accordée aux besoins des PMA, des PDSL, des PEID et des États technologiquement moins avancés.

Opérationnalisation de l'Entreprise

L'Entreprise est l'organe de l'AIFM conçu par la CNUDM pour mener directement des activités dans la Zone, y compris le transport, le traitement et la commercialisation des minerais récupérés au nom de tous les Membres de l'AIFM soumis aux directives et sous le contrôle du Conseil. En vertu de l'Accord de 1994, certaines fonctions limitées de l'Entreprise doivent être exercées par le Secrétariat jusqu'à ce que le Conseil décide que l'Entreprise est en mesure de fonctionner de manière indépendante. Depuis 2019, le Secrétaire général a nommé M. Eden Charles (Trinité-et-Tobago) Représentant spécial pour l'Entreprise. Un fonds fiduciaire volontaire a été créé pour soutenir son travail (v. Chapitre 7 – Financement et ressources). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Entreprise a publié trois rapports sur ses travaux.

En mars 2020, la CJT a examiné une étude sur les questions liées à l'opérationnalisation de l'Entreprise et a fait des recommandations au Conseil, notamment celles

relatives à la création du poste de directeur général par intérim de l'Entreprise au sein du Secrétariat.⁴¹

Lors de ses réunions de mars 2023, le Conseil a décidé d'adopter formellement les recommandations de la CJT relatives à la création d'un poste de directeur(trice) général(e) par intérim de l'Entreprise (ISBA/28/C/10). Le Conseil a en outre prié le Secrétaire général de lui soumettre une proposition de budget supplémentaire pour l'exercice 2023-2024 afin de couvrir les frais de la position de directeur(trice) général(e) par intérim, pour examen lors de la partie II de la 28^{ème} session en juillet 2023.

Une fois pleinement opérationnelle, l'Entreprise jouera un rôle crucial en facilitant la participation des États en développement à l'exploitation minière des grands fonds marins dans la Zone, car elle pourra mener de telles activités dans les zones réservées en association avec eux.

Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés – LDC5

Depuis 2017, le Secrétariat collabore étroitement avec UN-OHRLLS à la préparation de l'examen du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020 sous la forme du Programme d'action de Doha en faveur des PMA pour la décennie 2022-2031 récemment adopté. L'objectif est de refléter les priorités stratégiques identifiées par les Membres de l'AIFM en faveur d'un engagement accru des PMA dans le travail de l'AIFM (Tableau 4). En conséquence, le Secrétariat a été invité à participer à la cinquième Conférence des

Nations Unies sur les pays les moins avancés (LDC5), qui s'est tenue à Doha, au Qatar, du 5 au 9 mars 2023. Le Secrétaire général a rejoint la réunion tenue par le Secrétaire général des Nations Unies avec les chefs des agences des Nations Unies. Il a été invité à contribuer aux discussions de la Table ronde 1 (Investir dans les populations des PMA pour ne laisser personne de côté)⁴² et de la Table ronde 2 (La transformation structurelle comme moteur de la prospérité dans les PMA).⁴³

41 AIFM. 2019. Une étude sur les questions relatives à l'opérationnalisation de l'Entreprise. Disponible en anglais sur : https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/06/Operationalization_of_the_Enterprise.pdf.

42 AIFM. 2023. Déclaration du Secrétaire général, Table ronde thématique de haut niveau PMA5 : Investir dans les populations des PMA pour ne laisser personne de côté Disponible en anglais sur : https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/SG_Statement_5th_UN_Conference_on_LDCs_high-level_thematic_round_table_1.pdf.

43 AIFM. 2023. Déclaration du Secrétaire général à la 5e Conférence des Nations Unies sur les PMA, Table ronde thématique de haut niveau 2 : La transformation structurelle comme moteur de la prospérité dans les PMA. Disponible en anglais sur : https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/SG_Statement_5th_UN_Conference_on_LDCs.pdf.

Tableau 3. Résultats et activités identifiés dans le Programme d'action de Doha en faveur des PMA pour la décennie 2022-2031 engageant l'AIFM à développer les capacités des PMA

Domaines d'action	Résultats et activités	Calendrier
I. Investir dans les populations des PMA : éradiquer la pauvreté et renforcer les capacités pour ne laisser personne de côté		
Assurer l'accès universel à une éducation de qualité, des compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie	Soutenir les institutions de recherche des PMA dans le domaine de la science des grands fonds marins.	En cours
Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes, filles et jeunes pour lutter contre les inégalités et stimuler la croissance économique	Renforcer le rôle et la participation des femmes scientifiques des PMA à la recherche dans les grands fonds marins.	En cours
Parvenir à une gouvernance bonne et efficace à tous les niveaux	Fournir une assistance et un soutien afin de mieux faire connaître les avantages potentiels pour les PMA de ratifier et de mettre en œuvre la CNUDM et de participer à des activités dans la zone internationale des fonds marins (exploration des grands fonds, RSM). Sensibiliser aux avantages de l'économie bleue pour les PMA, notamment en établissant des mécanismes de partage des avantages économiques et non financiers découlant des activités entreprises dans la zone internationale des fonds marins. Identifier les mesures permettant d'accroître la participation des PMA à la mise en œuvre du régime de la zone internationale des fonds marins et aux travaux de l'AIFM.	En cours
II. Tirer parti de la puissance de la science, de la technologie et de l'innovation pour lutter contre les vulnérabilités multidimensionnelles et atteindre les ODD		
Accéder aux technologies modernes pour le développement durable et renforcer le capital humain, les infrastructures et les institutions afin de récolter les fruits de la quatrième révolution industrielle	Promouvoir le développement et la mise en place de mécanismes et d'outils spécifiques pour développer les capacités nécessaires des PMA dans le domaine de technologie marine et organiser et faciliter le transfert de technologie conformément à la Partie XI de la CNUDM.	En cours
III. La transformation structurelle comme moteur de prospérité		
S'engager dans le renforcement des capacités productives	Soutenir et fournir un renforcement des capacités à la demande aux autorités nationales compétentes des PMA dans le domaine de l'économie bleue et de la mise en œuvre efficace de la CNUDM et de l'Accord de 1994.	En cours
V. Lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, se remettre de la pandémie de COVID-19 et renforcer la résilience face aux chocs futurs pour un développement durable tenant compte des risques		
Accéder au financement et à la technologie pour lutter contre le changement climatique	Produire et diffuser des connaissances et des informations sur le rôle des minéraux dans la transition énergétique verte et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique.	En cours



Le Secrétariat a également organisé un événement de haut niveau visant à explorer les possibilités de tirer parti du pouvoir de la science, de la technologie et de l'innovation dans les grands fonds marins à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha. L'événement a été l'occasion de discuter de certains des impacts directs de plusieurs initiatives de l'AIFM visant à soutenir les pays les plus vulnérables dans le cadre du Programme d'action de Doha, y compris les PMA. Des déclarations ont été faites par l'Honorable Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, ministre des Affaires étrangères

et du Tourisme du Royaume des Tonga, l'Honorable Abshir Omar Jama, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la Somalie, SE Mme Vanessa Frazier, Représentante permanente de Malte à l'AIFM et aux Nations Unies, SEM Salman Al Farisi, Secrétaire général de l'IOA, Mme Jorun Sigrid Nossund, Directrice adjointe, Section Océans, Agence norvégienne de coopération pour le développement, et SEM Henry Puna, Secrétaire général du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.



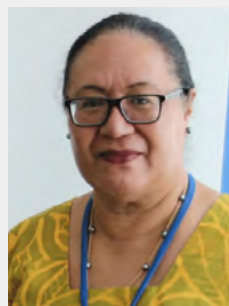
“Le régime établi par la CNUDM pour cogérer ce bien commun mondial repose sur le principe fondamental de la prise en compte des intérêts de tous les États. C'est l'un des rares régimes de gouvernance internationale qui intègre spécifiquement les intérêts et les besoins des États en

développement, en mettant fortement l'accent sur les États géographiquement défavorisés et vulnérables, en particulier les PMA, les PDSL et les PEID.

Les capacités scientifiques et techniques marines des parties prenantes sont au cœur de ce régime juridique. (...) La nécessité d'améliorer les capacités et l'accès des PMA, des PDSL et des PEID aux programmes de recherche scientifique marine dans la zone internationale des fonds marins a été reconnue comme une priorité par nos États membres au plus haut niveau stratégique. Elle est clairement ancrée dans le Plan d'action stratégique de l'AIFM et le Plan d'action de haut niveau adoptés en 2018 et 2019, le Plan d'action RSM en appui à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable adopté en 2020 et, plus récemment, la Stratégie de renforcement des capacités adoptée en 2022.”

SEM Michael W. Lodge,
Secrétaire général de l'AIFMA

Événement de haut niveau de l'AIFM à LDC5,
5 mars 2023



“Les PMA, notamment les PEID, manquent trop souvent des ressources nécessaires, des capacités et de l'accès à la technologie pour gérer, sauvegarder et exploiter ces ressources. Le Programme d'action de Doha permet la création de partenariats

mondiaux qui reconnaissent cet état de fait et placent les PMA à l'avant-garde de ces efforts, ce qui, à son tour, accélérera leur passage du progrès à la prospérité durable.”

Hon. Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu,
ministre des Affaires étrangères et
du Tourisme, Royaume de Tonga

Événement de haut niveau de l'AIFM à LDC5,
5 mars 2023



“L'économie bleue offre un large éventail d'opportunités de développement économique. Nos pays auront besoin de partenariats et d'un soutien soigneusement entretenu pour être en mesure d'en tirer le meilleur parti. Il ne s'agit pas de n'importe quel partenariat, mais

de partenariats dont les objectifs sont alignés sur les ambitions de la stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique.”

SEM Henry Puna, Secrétaire général,
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

Événement de haut niveau de l'AIFM à LDC5,
5 mars 2023

Réunion ministérielle annuelle des ministres des affaires étrangères des PDSL

Le Secrétariat a continué de travailler avec UN-OHRLLS pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne.⁴⁴ Au cours de la période considérée, un accent particulier a été mis sur la conception d'activités sur mesure pour répondre aux besoins des PDSL en matière de recherche en eaux profondes afin de procéder à la mise en œuvre à la fin de l'année 2023.

Tableau 4. Résultats et activités identifiés dans la feuille de route des Nations Unies pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne engageant l'AIFM à développer les capacités des PDSLs

Domaines d'action	Organisations chargées de la mise en œuvre	Résultats et activités	Calendrier
ÉNERGIE et TIC			
2.1. Efficacité énergétique et accès à l'énergie, y compris les énergies renouvelables	UNOSSC, UN ESCAP, PNUD, GGGI, AIFM, WGEO	Soutenir et fournir un renforcement des capacités à la demande aux autorités nationales compétentes des PDSL afin d'intensifier l'utilisation de l'énergie durable pour faire avancer la transition vers une économie verte.	2021
LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE			
3.3. Diversification et valeur ajoutée	AIFM	Fournir une assistance et un soutien afin de mieux faire connaître les avantages potentiels pour les PDSL de ratifier et de mettre en œuvre la CNUDM et de participer à des activités dans la zone internationale des fonds marins (exploration des grands fonds, RSM). Sensibiliser aux avantages de l'économie bleue pour les PDSL, notamment en établissant des mécanismes de partage des avantages économiques et non financiers découlant des activités entreprises dans la zone internationale des fonds marins.	En cours
3.5. Science, technology and innovation and research	AIFM	Promouvoir le développement et la mise en place de mécanismes et d'outils spécifiques pour développer les capacités nécessaires des PDSL dans la RSM et organiser et faciliter le transfert de technologie conformément à la Partie XI de la CNUDM.	En cours
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET SOUTIEN INTERNATIONAL			
5.3. Assistance pour tirer profit des conventions pertinentes et d'autres instruments juridiques, y compris la CNUDM	AIFM	Identifier les mesures permettant d'accroître la participation des PDSL à la mise en œuvre du régime de la zone internationale des fonds marins et aux travaux de l'AIFM.	En cours
AUTRES DOMAINES			
6.4. Égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et filles	AIFM	Renforcer le rôle et la participation des femmes scientifiques des PDSL à la recherche en eaux profondes.	En cours

44 Nations Unies. 2014. Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Projet de résolution présenté par le Président. Disponible sur : <https://digitallibrary.un.org/record/783720?ln=en>.

Transfert de technologie

L'article 144 de la CNUDM, tel que modifié par l'Accord de 1994, annexe, section 5, traite du transfert de technologie. L'article 144 exige de l'AIFM qu'elle prenne des mesures pour acquérir des technologies et des connaissances scientifiques et qu'elle promeuve et encourage leur transfert vers les pays en développement. À cette fin, l'AIFM et les États Parties coopèrent pour lancer et promouvoir des programmes de transfert de technologie concernant les activités dans la Zone vers l'Entreprise et les États en développement.

L'accord de 1994 définit en outre les principes sur lesquels le transfert de technologie au titre de l'article 144 sera fondé. Il s'agit notamment des conditions commerciales justes et raisonnables pour l'acquisition de technologies d'exploitation des grands fonds marins, du principe de coopération pleine et efficace entre les États parties et les contractants, et de la nécessité de promouvoir la coopération technique et scientifique internationale par le biais de programmes de formation, d'assistance technique et de coopération scientifique

dans le domaine des sciences et technologies marines, ainsi que de la protection et de la préservation de l'environnement marin.

Étant donné que la technologie d'exploitation minière des fonds marins continue de se développer rapidement, y compris la technologie de surveillance des impacts de l'exploitation minière sur le milieu marin, le Secrétariat s'est engagé dans différentes initiatives visant à accorder une plus grande attention aux implications et aux modalités de mise en œuvre de l'article 144 de la CNUDM, sur la base des besoins technologiques réels des États en développement.

En 2022, le Secrétaire général a créé un groupe d'experts chargé d'examiner le rôle de l'AIFM en matière de technologie et de fournir une orientation stratégique et des recommandations sur la mise en œuvre future de l'article 144 et des questions connexes. Un rapport sera publié fin 2023 ou début 2024.



OD 7. Assurer un partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques

Le partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques des activités dans la Zone est un élément essentiel du régime juridique créé par la Partie XI de la CNUDM. La CNUDM établit le principe selon lequel toutes les activités menées dans la Zone, y compris la récupération des minéraux, doivent se faire dans l'intérêt de l'humanité tout entière, quelle que soit la situation géographique des États. En application de ce principe, la CNUDM exige que l'AIFM prévoie le partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques sur une base non discriminatoire.

Alors que le Conseil progresse dans ses travaux sur l'adoption du cadre réglementaire nécessaire qui permettrait la reprise commerciale, la Commission des finances, qui a la responsabilité principale de rédiger des règles et procédures appropriées sur le partage équitable des avantages, a élaboré des formules pour un partage équitable des ressources financières et autres avantages dans l'Étude technique 31 de l'AIFM. En mai 2022, la Commission des finances a discuté du

partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques découlant des activités dans la Zone sur la base d'un rapport de synthèse fourni par le Secrétaire général sur les résultats des discussions sur la question tenues lors des dernières réunions du Conseil et de l'Assemblée (ISBA/27/FC/2). La Commission des finances a également discuté de l'élaboration d'un projet de règlement financier sur le traitement des fonds provenant d'activités dans la Zone et s'est félicitée de la demande du Conseil et de l'Assemblée d'élaborer une proposition détaillée pour la création d'un fonds pour la durabilité des fonds marins comme une alternative ou un complément à la distribution directe des avantages monétaires tirés des activités dans la Zone. À cette fin, il a demandé au Secrétariat de procéder et d'élaborer des projets de propositions pour la création d'un fonds de durabilité des fonds marins, ainsi qu'une étude sur les options de répartition des fonds reçus au titre de l'article 82(4) de la CNUDM. Ces questions sont à l'ordre du jour de la Commission des finances pour 2023.⁴⁵

45 AIFM. 2022. Étude technique 31 : Partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques de l'exploitation minière des grands fonds marins. Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/publications/technical-study-31-equitable-sharing-of-financial-and-other-economic-benefits-from-deep-seabed-mining>.



OD 8. Améliorer la performance organisationnelle de l'AIFM

Le Plan d'action de haut niveau identifie la nécessité d'améliorer de manière continue la performance organisationnelle de l'AIFM. Cela comprend le renforcement de la culture de gestion, la réduction des

risques et l'introduction de meilleures pratiques par le biais de réformes organisationnelles (Action de haut niveau 8.1.1).

Le renforcement de la culture de gestion, la réduction des risques et l'introduction de meilleures pratiques par la planification, le développement et la mise en œuvre de réformes organisationnelles

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a continué de s'appuyer sur le travail accompli depuis 2020 pour développer et maintenir un cadre de gestion des risques en adaptant et en améliorant en permanence le plan de continuité des activités de l'AIFM, qui vise à assurer la fluidité et la continuité des services administratifs et l'efficacité des procédures de fonctionnement normalisées à l'appui d'une organisation fondée sur la connaissance et l'information.

Le Secrétariat a encore amélioré la communication et la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et les forces de l'ordre du pays hôte afin d'assurer la sécurité du personnel en cas de crise ou de toute autre circonstance imprévisible. Grâce au cadre réponse en matière de sécurité, à une collaboration étroite avec les homologues concernés et à des procédures bien définies dans le cadre du plan de continuité des activités de l'AIFM, l'Unité de sécurité et de gestion des installations a fourni avec succès au personnel de l'AIFM, aux délégués, aux observateurs et aux dignitaires visitant le siège de l'AIFM les meilleurs services disponibles pendant le fonctionnement normal des différents organes de l'AIFM.

Un travail important est également mené pour renforcer les services de communication et de technologie de l'information de l'AIFM. Au cours de la période considérée, des efforts ont été déployés pour améliorer la réponse de l'AIFM aux risques et menaces de cybersécurité.

Au cours de la période considérée, de nouveaux progrès ont été réalisés pour offrir un bon environnement de travail fondé sur une solide culture de gestion afin d'assurer l'excellence dans la prestation de services administratifs par l'AIFM, le respect des politiques de sécurité et de sûreté des Nations Unies et un engagement en faveur de l'apprentissage et du

perfectionnement professionnel. Selon la politique d'apprentissage et de développement publiée en 2018 (ISBA/ST/SGB/2018/1), le Secrétaire général a mis l'accent sur la création d'opportunités d'apprentissage et de développement pour tout le personnel. L'objectif est de fournir à tout le personnel la possibilité d'améliorer ses aptitudes et ses compétences pour répondre aux besoins changeants de l'AIFM conformément à l'approche évolutive intégrée à la CNUDM et à l'Accord de 1994. Au cours de la période considérée, 36 possibilités de formation ont été offertes au personnel, ce qui témoigne de l'importance de l'investissement réalisé dans l'avenir de l'AIFM. Cela comprenait des formations offertes par l'École des cadres du système des Nations Unies.

En tant que participant au système commun d'organisations des Nations Unies, l'AIFM contribue et participe aux travaux de la Commission de la fonction publique internationale et utilise des services et des outils du système commun tels qu'Inspira, One HR, le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, le Tribunal d'appel des Nations Unies et l'École des cadres du système des Nations Unies. L'AIFM contribue également au Système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Cela garantit l'accès aux dispositifs d'évacuation en cas de catastrophe et aux évacuations médicales, aidant l'AIFM à participer au réseau inter-agences de gestion de la sécurité et aux groupes de travail de formation à la sécurité pertinents. L'AIFM n'est pas actuellement membre du Conseil des chefs de secrétariat, mais il est envisagé de considérer une invitation à rejoindre les trois réseaux pertinents suivants en tant qu'observateur : ressources humaines, budget et finances, et technologies de l'information.

Gestion des ressources et financement futur de l'AIFM

Alors que le Conseil s'emploie à adopter des réglementations sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et les normes et directives associées, l'AIFM doit se préparer à devenir un régulateur efficace de l'activité industrielle tout en

mettant en œuvre ses autres mandats en vertu de la CNUDM et de l'Accord de 1994. Cela nécessitera une augmentation significative des capacités de ses organes et organismes, y compris le Secrétariat.

À cet égard, en 2021, le Secrétaire général a publié un rapport sur les futures modalités du financement de l'AIFM pour examen par la CF (ISBA/26/FC/7). Ce rapport fournissait des projections budgétaires indicatives jusqu'en 2030 sur la base de scénarios raisonnablement prévisibles. Dans sa décision ISBA/26/A/33 du 14 décembre 2021, l'Assemblée a pris note des incidences financières et budgétaires estimées associées à l'évolution prévue de l'AIFM au cours des cinq à dix prochaines années et de la nécessité de veiller à ce qu'elle soit équipée de la capacité et des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la CNUDM et de l'Accord de 1994. La CF a prié le Secrétaire général d'actualiser le rapport sur les prévisions budgétaires en 2023.

Le Plan d'action de haut niveau de l'AIFM pour 2019-2023 (Action de haut niveau 8.2.1 (ii)) charge également le Secrétariat d'élaborer des mesures et des mécanismes visant à encourager les contributions des Membres et des parties prenantes concernées aux programmes, projets et initiatives de l'AIFM, notamment celles relatives au développement des capacités. Dans ce contexte, le Secrétariat a engagé un consultant pour développer une stratégie de mobilisation des ressources et un Plan d'action pour aider à identifier et à mobiliser les ressources financières nécessaires.

La stratégie et le plan de mobilisation des ressources ont été élaborés après la consultation d'un large éventail de parties prenantes clés (CF, CJT, représentants des Membres, partenaires, donateurs, contractants, observateurs et organisations non gouvernementales) et après un examen approfondi par la CF.

Le Fonds de partenariat de l'AIFM (ISAPF) a été créé le 3 août 2022 par l'Assemblée de l'AIFM lors de sa 27^{ème} session. L'ISAPF est un fonds d'affectation spéciale multidonateurs visant à promouvoir et à encourager la RSM dans la Zone au profit de l'humanité. Il vise également à contribuer aux programmes et activités de renforcement des capacités dédiés alignés sur les besoins prioritaires identifiés par les États en développement Membres de l'AIFM. Depuis 2022, l'ISAPF a reçu des contributions de la France (122 124 USD), de la Grèce (52 520 USD), de la Chine (20 000 USD) et du Mexique (10 000 USD). Au 1 juin 2023, l'ISAPF disposait d'un solde disponible de 604 644 USD. Le Conseil d'administration de l'ISAPF a tenu sa première réunion le 1er juin 2023 et a alloué un total de 382 000 USD à quatre initiatives (**Encadré 10**). Il s'agit du premier de deux lots de projets soutenus par l'ISAPF chaque année.⁴⁶

Encadré 10. Initiatives approuvées par le Fonds de partenariat de l'AIFM en juin 2023

L'élaboration d'un cours de formation sur l'EIE des activités menées dans la Zone

100 000 USD

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé

Renforcement et développement des capacités des PMA dans les sciences, la technologie et l'innovation liées aux eaux profondes à l'appui du développement durable des économies bleues émergentes en partenariat avec l'UNTBLDC

55 000 USD

Le développement d'une étude de faisabilité sur le potentiel des signaux d'alerte précoce pour évaluer la résilience des écosystèmes profonds

55 000 USD

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé

Renforcer les capacités et le partage des connaissances dans la recherche sur la méiofaune grâce à la mise en place d'une « MeioScool » en partenariat avec l'Ifremer

172 000 USD

46 ISBA/27/A/10.



OD 9. S'engager pour la transparence

Améliorer la connaissance des fonds marins

Il est essentiel que le public comprenne mieux les grands fonds marins et leur régime juridique. À cet égard, le Secrétariat, en partenariat avec les parties prenantes concernées, a lancé le développement d'activités dédiées axées sur la sensibilisation au travail actuellement entrepris par la communauté

internationale par le biais de l'AIFM pour faire progresser la compréhension des grands fonds marins, réglementer les activités humaines en ce qui concerne les ressources potentielles importantes et assurer une protection adéquate du milieu marin.

Activité de coloriage numérique Wakatoon

L'AIFM s'est associée à Wakatoon pour créer une activité amusante destinée aux enfants âgés de 4 à 12 ans, afin de leur faire découvrir les fonds marins, leurs incroyables créatures, leur environnement et le travail de l'AIFM pour les explorer et les protéger. L'activité « Découvrez les fonds marins avec Olivia » se compose de quatre pages à colorier mettant en scène Dre Olivia, scientifique de l'AIFM spécialiste des fonds marins, qui nous emmène à bord de son sous-marin pour explorer les profondeurs marines. L'application Wakatoon donne

ensuite vie aux dessins colorés dans une vidéo de deux minutes, disponible dans les six langues des Nations Unies : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. La traduction et l'adaptation dans d'autres langues seront bientôt disponibles. L'activité Wakatoon de l'AIFM contribue à sa mission de sensibiliser tous les publics aux grands fonds marins, à la zone internationale des fonds marins, à ses ressources minérales et au régime juridique unique qui est en place pour les gérer au profit de toute l'humanité.



Works with the **WAKATOON** app
Download it for free on



COLOR
the 4 images and
transform them into
A CARTOON ↪

Cahier d'activités pour les enfants de 3 à 6 ans

En avril 2023, le Secrétariat de l'AIFM a lancé un cahier d'activités pour les enfants de 3 à 6 ans intitulé « Life Under Water Pre-School Companion » (La vie sous l'eau, un complément préscolaire). S'appuyant sur l'intérêt croissant des experts en éducation pour des outils sur mesure permettant d'améliorer la sensibilisation et la compréhension des enfants sur la nécessité de protéger et d'utiliser durablement l'océan et ses ressources, le Secrétariat s'est associé à une école maternelle jamaïcaine accréditée offrant un apprentissage en anglais, espagnol et français, les trois principales langues parlées dans les Caraïbes, pour développer ce nouveau matériel de référence. Le cahier a été créé pour inspirer les enfants à agir en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des océans.



L'hackathon de bio-art en eaux profondes

En collaboration avec MABIK, le Secrétariat organisera également un hackathon de bio-art en eaux profondes au cours du troisième trimestre de 2023. L'événement rassemblera des artistes, des scientifiques et des experts en technologie qui explorent l'intersection de la biologie des grands fonds, de l'art et de la technologie. L'hackathon se concentrera sur la création de solutions innovantes qui fusionnent les mondes de la science et de l'art et encouragera les participants à réfléchir

de manière créative à la façon dont les données biologiques des grands fonds peuvent être utilisées comme source d'inspiration et de matériau pour la création artistique. Le matériel artistique généré par le projet d'hackathon sera considéré comme une exposition virtuelle sur la biodiversité des grands fonds marins qui sera accessible par toutes les parties prenantes de l'AIFM, y compris les Membres, les observateurs et les contractants.



Journée mondiale des océans

Lors d'un événement virtuel organisé à l'occasion de la Journée mondiale des océans le 8 juin 2023, auquel ont assisté une centaine de participants, l'AIFM a souligné le rôle de la RSM pour faire progresser la compréhension globale des écosystèmes des grands fonds marins et permettre la gestion durable de la Zone et de ses ressources, y compris les actions concrètes

visant à promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes scientifiques dans la recherche sur les grands fonds marins. Un webinar organisé dans la matinée était consacré au lancement du programme de mentorat See Her Exceed (SHE) pour les femmes scientifiques des États en développement dans la recherche sur les grands fonds marins. Le webinar a



également été l'occasion de présenter des témoignages inspirants de plusieurs femmes scientifiques de pays en développement, soulignant certains des principaux défis auxquels elles ont été confrontées au cours de leur carrière et la manière dont elles les ont surmontés. En présence de plusieurs experts de la recherche en eaux profondes qui ont accepté de servir de mentors et de partager leur expertise et leurs connaissances avec des femmes scientifiques sélectionnées de pays en développement pendant 12 mois et de les aider à réaliser leur plein potentiel, Dre Samantha Smith, PDG de Blue Globe Solutions et coordinateur du programme de mentorat SHE, a officiellement lancé l'appel à manifestation d'intérêt auprès des mentorées. Le Secrétariat de l'AIFM acceptera les candidatures des mentorées jusqu'au 31 août 2023.⁴⁷

L'événement en ligne s'est terminé par l'annonce des gagnants du concours d'art de l'AIFM (**Encadré 11**).

Après l'événement en ligne, l'AIFM a reçu environ 70 élèves âgés de 8 à 10 ans de l'école primaire Emmanuel Christian Academy à son siège de Kingston. Les enfants ont participé à différentes activités de connaissance de la haute mer, telles que l'activité ISA Wakatoon, « Découvrez les fonds marins avec Olivia ». Rejoignant Dre Olivia, scientifique des profondeurs marines, à bord d'un sous-marin, ils ont plongé dans les mystères des profondeurs marines avec un livre de coloriage

interactif. Chaque chapitre de ce livre de coloriage captivant est soigneusement conçu pour initier les jeunes esprits aux complexités qui entourent la gestion de plus de la moitié des fonds marins de la planète.

En plus de cette aventure palpitante, les enfants ont été initiés au « Life Under Water Pre-School Companion ». Cet outil pédagogique innovant sert d'inspiration, permettant aux enfants de participer activement à la conservation et à l'utilisation durable de nos océans. Ce compagnon nourrit une profonde compréhension de l'importance de préserver ces précieuses ressources en augmentant leurs connaissances sur la santé des océans et en inculquant un sens des responsabilités envers les zones côtières et marines.

Engagement des parties prenantes

L'AIFM s'engage à collaborer de manière significative et informée avec toutes les parties prenantes dans le cadre du travail de ces différents organes et de l'avancement de son mandat. Cet engagement s'est reflété dans les consultations avec les différentes parties prenantes organisées pour élaborer le projet de réglementation sur l'exploitation, les projets de normes et directives associées, ainsi que d'autres documents et initiatives

47 AIFM. Projet WIDSR, Programme de mentorat S.H.E. (See Her Exceed). Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/widsr-mentoring-programme>.

Encadré 11.

Présentation des gagnants du concours d'art de l'AIFM 2023 « Mystères des Abysses »

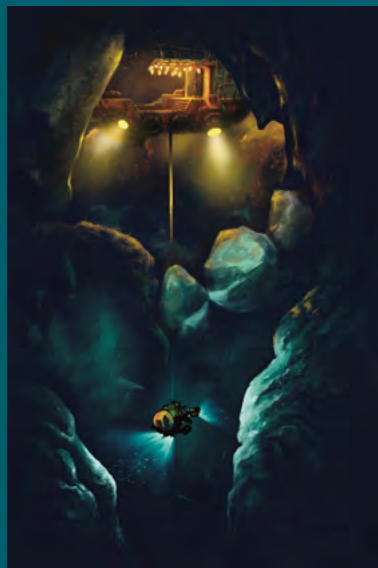
L'AIFM a organisé deux concours d'art sur le thème « Mystères des Abysses », l'un pour les écoliers de la Jamaïque jusqu'à l'âge de 16 ans et l'autre pour les participants de plus de 16 ans du monde entier. Les gagnants des deux catégories ont été annoncés lors de la Journée mondiale des océans le 8 juin 2023.

Compétition internationale



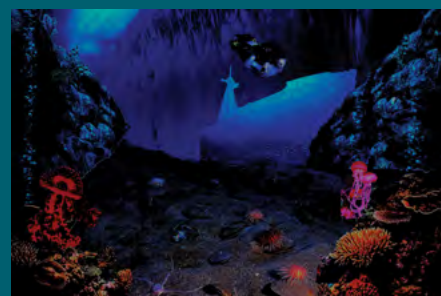
PREMIER PRIX

**Kamaal Manboard, 37 ans,
de la Jamaïque**



DEUXIÈME PRIX

**Kimingi Tewis, 30 ans, du
Kenya**



TROISIÈME PRIX

**Wanni Arachchige Damitha Nayananjani
Monarawila, 28 ans, du Sri Lanka**

Compétition locale



PREMIER PRIX

Amanda Emmanuel, 13



DEUXIÈME PRIX

Shaniquea Williams, 15

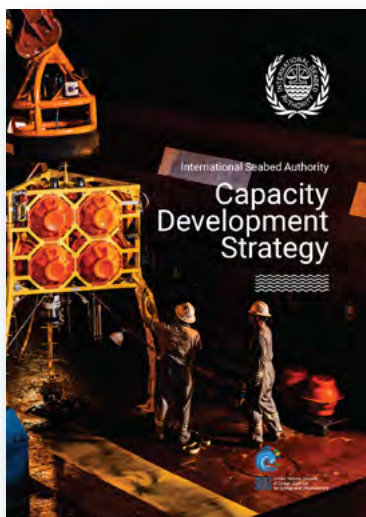


TROISIÈME PRIX

Georgian Watson, 16

stratégiques clés, tels que les PRGE.

PUBLICATIONS GÉNÉRALES



Stratégie de renforcement des capacités

Cette publication présente les éléments essentiels de la stratégie de renforcement des capacités de l'AIFM créée en réponse à la décision de l'Assemblée de décembre 2020 d'adopter une approche programmatique du développement des capacités. Elle identifie cinq domaines de résultats clés qui visent à assurer que l'AIFM est en mesure de renforcer et développer la capacité des États en développement Membres de l'AIFM (OS 5) afin de garantir la participation intégrée de ces États aux travaux de l'AIFM et aux activités menées dans la Zone (OS 6).



Brochure de présentation de DeepData

Cette brochure sur la base de données de l'AIFM sur les fonds marins et les océans, DeepData, informe sur ce qu'est DeepData, pourquoi elle a été créée, comment les données ont été collectées, qui peut les utiliser et comment elles sont utilisées.



Centre conjoint de formation et de recherche AIFM-Chine : Rapport annuel 2022

Cette publication fournit des informations et des statistiques essentielles sur les activités de ce projet entre 2022 et 2023 et un aperçu de ses organes directeurs, de son administration, de ses finances et de ses ressources.

NOTES D'ORIENTATION



Le Fonds de compensation environnementale

Cette note d'orientation résume les principales conclusions de l'étude technique de l'AIFM n° 27, intitulée « Étude sur un Fonds de compensation environnementale pour les activités dans la Zone ». Elle présente le cadre juridique pertinent, examine les fonds internationaux de compensation environnementale existants et les particularités de la Zone d'un point de vue juridique, géographique et opérationnel. Elle formule plusieurs suggestions relatives à la création de fonds de compensation environnementale proposés, telles que la notion de dommage indemnifiable, l'évaluation des dommages et l'existence d'un plafond d'indemnisation, les modalités d'accès aux fonds, la norme de responsabilité et toute exclusion applicable, le niveau de preuve requis, l'identification des entités contributrices, les paramètres de contribution, la taille du fonds, les modalités d'administration du fonds, les aspects liés à l'assurance et le règlement des différends.

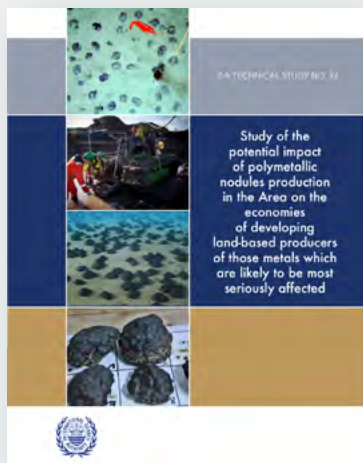
DOCUMENTS DE DISCUSSION



Contrôle efficace

Ce document porte sur l'interprétation correcte du terme « contrôle efficace » tel qu'il est utilisé dans plusieurs dispositions de la CNUDM relatives à l'exploitation minière en eaux profondes. Après avoir exposé ces dispositions, il examine ensuite d'autres dispositions de la CNUDM qui utilisent une terminologie similaire et la manière dont elles ont été interprétées. D'autres domaines du droit international dans lesquels une formulation similaire est utilisée sont examinés, ainsi que certaines dispositions analogues du droit national. Les situations respectives des états parrains, de l'AIFM et des États tiers dans le cadre de la CNUDM sont examinées et, enfin, on tente de tirer quelques conclusions sur la situation juridique.

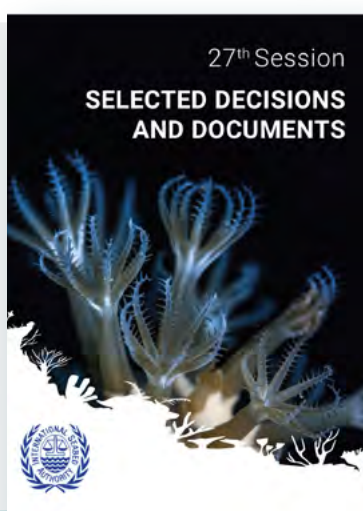
ÉTUDES TECHNIQUES



Étude technique 32. Étude de l'impact potentiel de la production de nodules polymétalliques dans la Zone sur les économies des producteurs terrestres en développement des métaux susceptibles d'être les plus gravement touchés

Les activités menées dans la zone peuvent entraîner des effets négatifs graves sur les recettes d'exportation et les économies des producteurs terrestres en développement des métaux susceptibles d'être les plus gravement touchés, résultant de la baisse des prix ou des volumes d'approvisionnement des métaux concernés. Les articles 150 (h) et 1 (3) de la CNUDM stipulent que les États en développement doivent être protégés. La Commission spéciale 1 a identifié les domaines de recherche qui doivent être entrepris pour étudier les impacts possibles de la production minérale des fonds marins sur les producteurs terrestres en développement des métaux susceptibles d'être les plus gravement touchés. Les métaux concernés comprennent le cuivre, le nickel, le cobalt et le manganèse. Cette étude soutient la conclusion de la Commission spéciale 1 selon laquelle une évaluation de la relation entre l'exploitation minière dans la Zone et l'exploitation minière terrestre devrait être effectuée pour chaque minéral séparément.

RÉFÉRENCE JURIDIQUE



Décisions et documents sélectionnés de la vingt-septième session

Cette publication contient toutes les décisions et tous les documents sélectionnés de la 26^{ème} session de l'Assemblée et du Conseil de l'AIFM.



Décisions et documents sélectionnés de la vingt-sixième session

Cette publication contient toutes les décisions et tous les documents sélectionnés de la 26^{ème} session de l'Assemblée et du Conseil de l'AIFM.

Information et sensibilisation du public

Publications

Depuis juillet 2022, huit nouvelles publications ont été publiées et mises à disposition sur le site Web de l'AIFM, dont trois publications générales, une note d'orientation, un étude technique, deux ouvrages de référence juridiques et un document de discussion.

Présence en ligne

Le Secrétariat travaille à l'amélioration continue du site Web de l'AIFM afin de fournir un accès rapide aux informations et d'améliorer l'expérience utilisateur sur les appareils mobiles.

En mars 2023, le Secrétariat a lancé une version améliorée de son site Web, offrant une expérience plus dynamique et des fonctionnalités de recherche avancées pour faciliter l'accès au contenu.

Le Secrétariat publie actuellement trois bulletins électroniques,⁴⁸ qui sont partagés avec toutes ses parties prenantes sur une base mensuelle ou trimestrielle :

- bulletin de l'AIFM, mensuel
- bulletin du WISDR, trimestriel
- recueil des publications de l'AIFM, trimestriel.

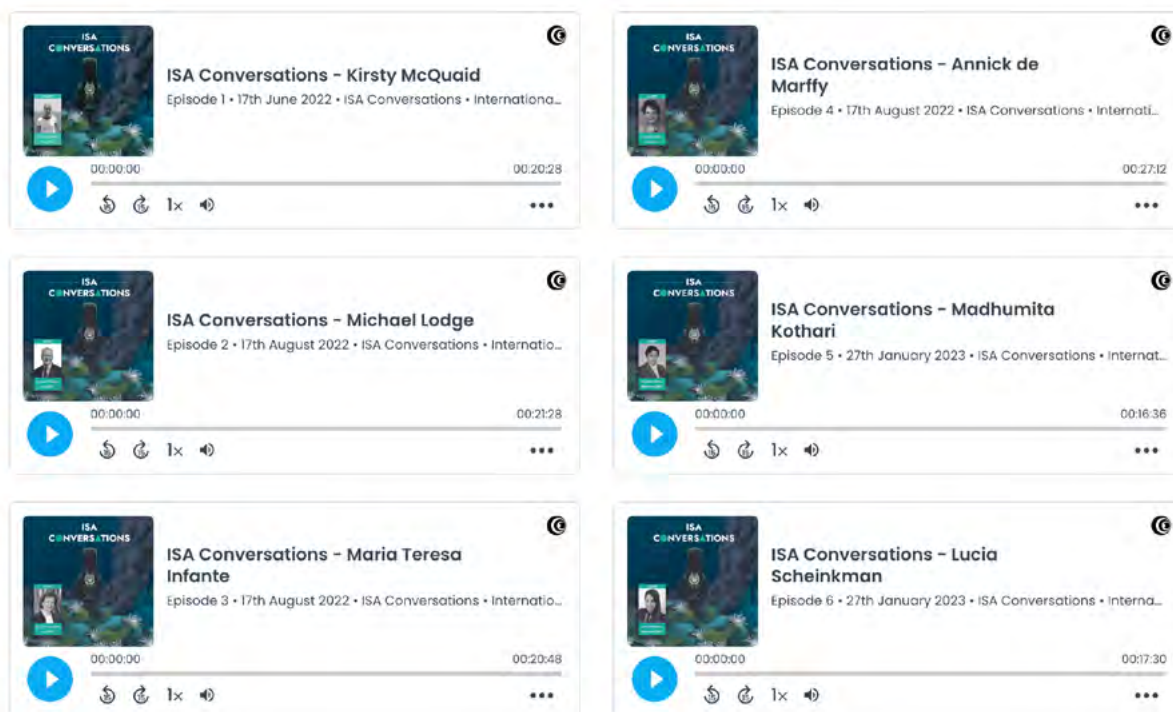
En outre, l'AIFM a publié un bulletin quotidien pendant les sessions du Conseil et de l'Assemblée depuis 2021, fournissant des mises à jour quotidiennes sur les discussions.

Depuis 2021, les réunions du Conseil et de l'Assemblée sont également diffusées en direct sur la Web TV de l'AIFM dans les six langues officielles des Nations Unies.⁴⁹

48 AIFM. Bulletins. Disponible sur : <https://www.isa.org.jm/isa-newsletters>.

49 AIFM. ISA Web TV. Disponible sur : <https://www.isa.org.jm/isa-web-tv>.

En 2022, l'AIFM a lancé une série de podcasts intitulée "ISA conversations". Les premiers podcasts traitant du thème des femmes dans le droit de la mer ont été lancés en juin 2022. Trois autres épisodes ont été publiés en 2023 et sont disponibles sur plusieurs plateformes de podcast.



SITE INTERNET
92K vues



TWITTER
4,327 abonnés
(+1,000 nouveaux)



FACEBOOK
3,700 abonnés
(+600 nouveaux)



LINKEDIN
2,119 followers
(+1,000 nouveaux)



YOUTUBE
8,000+ vues



FLICKR
11K photos



Photo: AIFM

Musée Nii Allotey Odunton

Le musée Nii Allotey Odunton a été inauguré en 2019. Il comprend une collection unique consacrée à l'exploration des fonds marins dans la Zone, incluant des modèles de navires de recherche, des échantillons variés de minéraux des fonds marins, des représentations de la technologie d'exploitation minière des fonds marins, des équipements scientifiques, des cartes et des vidéos. Toutes les pièces de la

collection ont été données par des Membres de l'AIFM, des contractants et des institutions de recherche partenaires.

La collection n'a cessé de s'enrichir depuis l'inauguration du musée. L'AIFM accueille de nouveaux dons qui contribueront à accroître notre connaissance globale de la haute mer et des grands fonds marins.

Bibliothèque Satya N. Nandan

La bibliothèque Satya N. Nandan porte le nom du premier Secrétaire général de l'AIFM, Satya N. Nandan. Elle constitue la principale source d'information pour le personnel, les organismes des Nations Unies, les États Membres, les missions permanentes et les chercheurs à la poursuite d'informations spécialisées sur le droit de la mer, les affaires maritimes et marines, l'exploitation minière des grands fonds marins et les ressources des fonds marins.

Au cours de la période considérée, la Bibliothèque a intensifié ses efforts pour promouvoir la recherche et l'érudition en acquérant une variété de ressources électroniques tout en conservant et en mettant à jour ses collections imprimées et électroniques grâce à un solide programme d'acquisition. En outre, la Bibliothèque s'est livrée à un exercice de désherbage nécessaire. Les ressources retirées de la collection ont été données à plusieurs établissements locaux d'enseignement supérieur. En outre, afin d'offrir un aperçu plus approfondi de l'histoire et du travail de l'AIFM, le personnel facilite régulièrement les visites et l'accès à la bibliothèque et au musée Nii Allotey Odunton pour les délégués et les participants de plusieurs programmes de formation accueillis à l'AIFM.

La bibliothèque a continué à gérer un budget pour l'acquisition de livres et de matériel et a engagé des échanges avec d'autres partenaires institutionnels. La bibliothèque Satya N. Nandan et la bibliothèque du TIDM sont conjointement membres du Consortium pour l'acquisition d'informations électroniques du système des Nations Unies, une initiative à l'échelle du système des Nations Unies des bibliothèques du Secrétariat dont l'objectif est d'obtenir de meilleurs accords d'achat d'informations électroniques, de partager des opportunités de formation et de fournir un soutien en matière de gestion des ressources. Cette adhésion génère des économies considérables pour les agences participantes et est mutuellement bénéfique pour l'AIFM et le TIDM.

Afin de poursuivre son travail d'exploitation et de préserver les connaissances institutionnelles et les informations recueillies au fil des ans, le Secrétariat progresse actuellement dans la mise en place d'un centre de gestion des connaissances, qui devrait avoir un impact accru sur les activités et les travaux entrepris par les bureaux compétents pour s'acquitter des responsabilités attribuées par les Membres de l'AIFM.